VII - RESUMÉ NON TECHNIQUE

1. Diagnostic

2. Synthèses graphiques

3. État Initial de l'Environnement et Évaluation Environnementale

4. Explication des choix retenus

5. Compatibilité & Prise en compte des documents d'aménagement de rang supérieur

1- DIAGNOSTIC

Le diagnostic du SCOT est un document prenant en compte les dynamiques du territoire qu'elles soient internes ou externes. Il analyse les données économiques, sociodémographiques, environnementales, de mobilités pour identifier les enjeux du Pays.

LE PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME : UN TERRITOIRE EN QUÊTE DE COHÉRENCE ET D'UNITÉ

Le Pays Plateau de Caux Maritime est un territoire à la croisé de trois entités : le rural, l'urbain et le littoral. Il s'est construit principalement en 2 étapes et au rythme des opportunités : dans un premier temps constitué de 3 Communauté de communes (Côte d'Albâtre, Entre Mer et Lin, Plateau de Caux – Fleur de Lin), le Pays s'est ensuite élargi avec l'adhésion des Communauté de communes Région d'Yvetot et Yerville-Plateau de Caux.
Le Pays est fortement dépendant des grandes polarités extérieures (Le Havre, Rouen, Fécamp, Dieppe) du fait de sa situation géographique au cœur du triangle Normand. Ces grands pôles urbains sont très attractifs pour la population du Pays Plateau de Caux Maritime.

MAINTENIR LES ÉQUILIBRES DÉMOGRAPHIQUES ET ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le Pays est constitué en grande majorité de communes de moins de 500 habitants. Le Pays Plateau de Caux Maritime est donc un territoire peu urbanisé composé de nombreuses petites communes à dominante rurale.
Les dynamiques démographiques au sein du SCOT sont contrastées suivant les Communauté de communes. Bien que le solde naturel soit positif dans toutes les Communautés de communes il ne l'est pas dans les villes principales. Le maintien des équilibres démographiques est donc essentiel notamment pour une bonne utilisation des équipements publics et du tissu commercial.

Le Pays est aussi confronté à un solde migratoire déficitaire important des jeunes (âgés de 20 à 24 ans). Toutes les Communautés de communes sont concernées par cette tendance. La stabilisation de cette population est essentielle pour le Pays Plateau de Caux Maritime.

UN DÉVELOPPEMENT EÉCONOMIQUE DYNAMIQUE MALGRÉ L'INFLUENCE ET L'ATTRACTION DES GRANDS PÔLES URBAINS DU DÉPARTEMENT.

Le principal pôle d'emploi sur le Pays est la ville d'Yvetot qui, à elle seule, concentre 23% des emplois du Pays. Les activités économiques sont globalement tournées vers les services rendus à la population. Cependant, Rouen, Le Havre, Dieppe et Fécamp reste des grands pôles attractifs au niveau local révélé notamment par l'analyse des flux de migration domicile-travail.
Il est donc primordial pour le Pays de développer de l'emploi local qui sera un facteur d'équilibre et de limitation de la dépendance par rapport à ces grands pôles extérieurs ainsi qu'un facteur de réduction des déplacements domicile-travail.
Les surfaces disponibles pour l'extension ou la création de zones d'activités sont de grandes tailles et diversifiées. Cependant, ces surfaces ne répondent pas aux demandes internes et aux entreprises extérieures (besoins évalués par Seine-Maritime Expansion). Il est donc important d'anticiper le développement de futures zones d'activités (prospections, acquisitions foncières...) et de disposer d'une offre immédiate pour les entreprises extérieures.

Les commerces sur le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime sont inégalement répartis notamment les commerces de proximité qui sont peu présents en zone rurale (surtout dans sa partie centrale). Le maintien des équilibres démographiques est donc important afin de préserver les activités commerciales de proximité.
L'agriculture est un secteur important qui pèse dans l'emploi pour le Pays malgré les mutations des exploitations et leurs diminutions. Cette agriculture est diversifiée : cultures céréalières, industrielles, polycultures, élevage... La restructuration des exploitations se fait en faveur des grandes cultures (le lin, le maïs...) au détriment de l'élevage (bovin, volaille...). De plus, les surfaces agricoles sont grignotées du fait d'une urbanisation croissante (habitat, équipements, zones d'activités). Il est donc important de préserver les espaces et les exploitations agricoles qui soutiennent l'emploi local et l'identité du territoire.

LA NÉCESSITE D'ASSURER LES ÉQUILIBRES EN TERMES D'HABITAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Le Pays Plateau de Caux Maritime connait une proportion relativement conséquente de résidences secondaires essentiellement concentrées sur le littoral. Cette proportion diminue très fortement dans le sud du Pays. Le développement de résidences secondaires liées au tourisme peut-être un atout pour le Pays afin de générer une activité économiques locale.
Le parc de logement est globalement assez diversifié avec une part plus importante de propriétaire. En ce qui concerne le parc social, il est présent mais inégalement réparti et en diminution. Il est essentiel pour le Pays de promouvoir et de conforter cette diversité et de développer la construction de locatif social sur les pôles urbains les mieux équipés sans pour autant exclure de petites opérations en milieu rural.
De plus, il existe une certaine fragilité du parc privé en terme de confort notamment dans le Nord du Pays (logements sans baignoire, ni douche, ni wc). L'amélioration du confort du parc privé ancien ainsi que le développement de l'offre à loyers maîtrisés dans le locatif privé constituent un enjeu important pour le Pays.
Le rythme de construction est assez soutenu mais inégal et essentiellement tourné vers des logements individuels. La Communauté de communes de Yerville est celle qui a connu le taux de construction le plus élevé loin devant les deux Communautés de communes du littoral. Il est essentiel pour le Pays de diversifier l'offre de logement tout en maîtrisant la consommation d'espaces (naturels, agricoles ou forestiers) et l'étalement urbain en général.

ADAPTER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS EN FONCTION DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES AFIN D'ASSURER LEUR PERENNITÉ

La capacité d'accueil de la petite enfance est légèrement en deçà de la moyenne nationale. Il est donc important de répondre aux besoins des familles avec de jeunes enfants afin de rendre le territoire attractif pour ce type de population.
Les équipements scolaires sont peu nombreux sur le territoire du fait du nombre conséquent de petites communes rurales. Le territoire compte 2 lycées et des formations supérieures. Il est donc important de maintenir les équilibres démographiques pour pérenniser les équipements scolaires et créer des filières de formation qui répondent aux besoins du tissu économique local.
En ce qui concerne les personnes âgées, le Pays est bien pourvu en structures mais elles rencontrent des difficultés de remplissage. Il est important pour le Pays de développer un habitat qui soit mieux adapté aux personnes âgées et d'adapter aux besoins et demandes des personnes âgées les structures d'accueil.
Le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime a une couverture médicale de proximité faible et connait un déficit de médecins spécialistes. De plus, certaines zones notamment dans le sud de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, sont complètement dépourvues de médecin généraliste. Il est essentiel de rendre accessibles les services de santé en milieu rural et notamment pour les personnes âgées.
Les capacités d'accueil touristique du Pays sont essentiellement concentrées sur le littoral : campings, gîtes... Cependant, l'offre hôtelière est limitée sur le territoire même dans les villes côtières. Il est à noter que dans l'arrière pays, les gîtes et chambres sont bien représentés. Pour le Pays, il est important de développer une offre hôtelière en direction des entreprises et des flux de

passage (professionnels, touristiques) ainsi que de valoriser les gîtes et chambres d'hôtes mettant en valeur le patrimoine et générateurs d'activités économiques.
L'offre culturelle sur le territoire est présente : trois salles de cinéma, de nombreux équipements dédiés aux livres ... Cependant, cette offre est limitée et de grandes zones sont dénuées de tout équipement notamment dans la partie centrale du SCOT. Le développement d'une offre culturelle élémentaire et accessible est important à mettre en œuvre pour le Pays.
Enfin, les équipements sportifs sont relativement bien développés que se soit dans les principales villes du territoire ou en milieu rural.

UN PAYSAGE QUI CONFÈRE UNE VÉRITABLE IDENTITÉ AU TERRITOIRE

Le Pays Plateau de Caux Maritime présente des clos-masures dont la structure paysagère et le patrimoine architectural participe à l'identité du territoire. Cependant, le développement des bourgs et la mutation de l'agriculture atténuent cette singularité paysagère.

- **Le paysage naturel**

Sur le territoire du SCOT, 5 entités paysagères ont été identifié (la Vallée de la Durdent, la Vallée du Dun, le plateau maritime, le plateau sud et le plateau agricole) en 2 grands ensembles : les plateaux et les vallées.
Les vallées sont des entités paysagèrement attractives, structurées et séquencés. La préservation des vallées en préservant les perspectives et l'équilibre fragile existant entre les milieux boisés, les prairies et les zones urbaines constituent un enjeu important. De plus, la maîtrise quantitative et qualitative de l'extension urbaine est un enjeu fort à prendre en considération (respecter les caractéristiques du site, mettre en cohérence l'architecture des extensions urbaines avec le patrimoine existant...).
La polyculture et notamment les pâtures et la présence d'animaux sont aussi des éléments structurants du paysage important à maintenir.
Le Pays Plateau de Caux Maritime est un secteur propice à l'implantation d'éoliennes (4 parcs éoliens sont en fonctionnement et plusieurs autres sont autorisés ou à l'étude). Afin de préserver les qualités paysagères du Pays, il est important de donner une cohérence paysagère à l'ensemble des parcs. Il est à noter que les nombreux bosquets, boisements ... peuvent être utilisés afin de fractionner les vues et de limiter la perception des parcs éoliens. Enfin, les futurs projets devront prendre en considération « l'effet de cumul » vu la multiplication et la dispersion des projets.

- **Le patrimoine bâti**

Le Pays Plateau de Caux Maritime possède un patrimoine bâti riche et diversifié.
Une partie de ce patrimoine est protégé par plusieurs outils réglementaires (la Loi 1930 sites inscrits/classés ; les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou ZPPAUP ; les Monuments Historiques). La répartition de ce patrimoine est plutôt homogène sur le territoire avec une dominance prononcée pour les communes littorales (Veules-les Roses, Sotteville-sur-Mer...).
Le patrimoine vernaculaire du Pays est lui aussi très diversifié : il y a bien sur les clos-masures qui constituent un des motifs paysagers majeurs dans le paysage du Pays mais aussi tout le patrimoine du littoral avec les villes de Veules-les-Roses, Saint-Aubin-sur-Mer...
Les matériaux de construction font partie intégrante du patrimoine vernaculaire : le chaume, la brique, le silex, le torchis, le bois....
Enfin, le patrimoine végétal avec ses arbres isolés, les haies, les vergers... qui constitue un patrimoine à préserver et à transmettre.

TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS : UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE POUR CE TERRITOIRE A LA CROISÉE ENTRE L'URBAIN ET LE RURAL

Comme nous l'avons vu précédemment, le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime est caractéristique d'un territoire rural peu peuplé organisé autour de pôles ruraux locaux. De ce fait, le taux de motorisation varie grandement suivant les Communautés de communes : les communautés de communes dont le territoire est fortement rural présentent un taux de

motorisation très élevé et vice versa. Cependant, ce taux élevé peut masquer de grandes difficultés pour les personnes pas ou peu motorisées.

- **Les besoins de déplacements : les migrations alternantes**

Les flux de déplacement domicile – travail se font pour 60% à l'intérieur du Pays. Pour le reste, la grande majorité des déplacements ont lieu vers les grands pôles urbains extérieurs Rouen, Le Havre, Dieppe.

- **Les besoins de déplacements : les déplacements des personnes peu mobiles**

Le territoire est en grande majorité rural et les réseaux de transports en commun sont peu performants et limités : le recours à la voiture est donc quasi-systématique. Cependant, certaines personnes ne peuvent accéder à cette autonomie telle que les jeunes, les personnes en insertion, âgées, à bas revenus... Cet accès difficile à la voiture est souvent pénalisant en milieu rural pour les démarches administratives, les loisirs, l'emploi, la vie sociale et culturelle...
Des actions ont été mises en place comme des services de transports spécifiques pour des publics cibles. Cependant, l'accès à l'information sur l'offre de transport en commun est très difficile. A noter que certains secteurs souffrent particulièrement de ce manque de desserte notamment la Communauté de communes de Yerville.
Enfin, pour le transport scolaire et extrascolaire, seule la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre finance et organise le transport des enfants sur son territoire.

- **Les besoins de déplacements : déplacements des touristes**

Sur le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime, les pôles touristiques sont essentiellement situés en bord de mer (Sotteville-sur-Mer, Saint-Valery-en-Caux et Veules-les-Roses).
L'accès au territoire pour le tourisme se fait en très grande majorité à l'aide de la voiture par habitude mais aussi puisqu'il n'existe presque pas de solutions alternatives (seule la ligne routière TER Yvetot / Saint-Valery-en Caux permet d'accéder à la côte). Ce recours à la voiture entraine de nombreuses problématiques de pollutions mais aussi de congestionnement des villes littorales.
Les déplacements sur site (lieux de visites, de détentes...) se font la encore en voiture. Il s'agit donc de développer et concevoir des hébergements pour les touristes à proximité des services, commerces, lieux de loisirs facilement accessible à pied ou à vélo. Des aménagements pour les modes doux sont aussi une solution à mettre en place d'autant plus que de nombreux touristes viennent du Nord (allemands, hollandais...) et sont fortement sensibles à ces modes de déplacements. Le développement de séjours verts, de pleine nature est une demande de plus en plus présente sur le territoire du Pays qu'il est important de prendre en compte.

L'OFFRE DE TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE ET L'ADÉQUATION AUX BESOINS

- **Les infrastructures routières**

Il existe un fort déséquilibre entre le Nord et le Sud du territoire au niveau des infrastructures routières. Les axes routiers majeurs sont situés dans le Sud du territoire notamment avec l'A29 et le projet de l'A150... De ce fait, l'accès aux stations balnéaires est difficile et contraint (problème de stationnement, d'accès...). La question d'une mise en place d'un plan de circulation et de stationnement est donc à soulever.
Enfin, plusieurs projets routiers vont venir conforter les liens avec les agglomérations de Rouen et du Havre (projet de l'autoroute A150...).
Il est donc important de garantir l'accès aux infrastructures majeures pour les habitants du Nord du territoire et de préciser les conditions de développement des problématiques de circulation / stationnement et d'accès dans les villes littorales.

- **Le covoiturage**

Le Pays possède déjà quelques atouts pour le développement du covoiturage : un site internet de covoiturage est déjà mis en place, il existe aussi des pratiques de covoiturage spontané et plusieurs réserves foncières ont été identifiées pour aménager des aires. Tout l'enjeu est donc de développer cette pratique comme solution alternative aussi bien pour les trajets longue distance que pour les personnes peu mobiles et pour rationaliser les besoins de stationnement aux gares.

- **Les infrastructures ferroviaires**

Globalement, le territoire du Pays est mal desservi par les infrastructures ferroviaires : le territoire est en retrait des axes structurants régionaux...Cependant, il existe une desserte ferroviaire de qualité à Yvetot grâce à l'axe Paris / Rouen / Le Havre. Cette gare constitue donc un nœud important du Pays qui tend à se développer.
L'autre gare importante pour le Pays est celle de Motteville. Cette gare présente un potentiel intéressant notamment dans le cadre de la réouverture de la ligne Saint-Valery-en-Caux / Motteville (vivement souhaitée par les élus).
Pour le Pays, il s'agit donc de rééquilibrer les parts modales voiture / transports collectifs sur l'axe Yvetot – Rouen. Il s'agit aussi de garantir l'accès à la gare d'Yvetot pour tous les modes de déplacements pour favoriser les déplacements en train à destination de Rouen – Le Havre – Paris et de définir l'enjeu de développement de la gare de Motteville ainsi que d'étudier la réouverture de la ligne Saint-Valery-en-Caux / Motteville.

- **L'offre de transport collectif**

Le manque d'efficacité du réseau en général (temps de parcours, horaires de desserte....) laisse entendre que le réseau de transport départemental est peu emprunté malgré les six lignes régulière. Il serait intéressant d'améliorer cette offre notamment en améliorant le temps de parcours et les horaires de desserte.

- **Les services de transports spécifiques sur le territoire**

Certaines entreprises ont mis en place un service de transport spécifique : c'est le cas la centrale EDF de Paluel et de l'usine Renault Sandouville destiné à répondre aux besoins des salariés.
Il existe aussi des services pour les personnes âgées et/ou handicapées comme le service de transport à la demande du département. Les communes d'Allouville-Bellefosse, de Doudeville, de Fontaine-le-Dun et d'Yvetot proposent aussi de type de service.
D'autres services à la mobilité existe sur le territoire notamment pour les jeunes où plusieurs actions d'aide ont été mises en place notamment par la Maison de l'Emploi (prêt de véhicule, système de micro crédit...) et à Yvetot (action « un job, une mob »).
Il est donc essentiel pour le territoire de développer l'accès à l'information pour les services de transports existants, de valoriser les initiatives locales et les services à la mobilité.

- **Les modes doux**

Le Pays dispose d'un fort potentiel : de nombreux circuits de randonnées, de multiples projets d'aménagement cyclables à vocation touristique... Il existe aussi une forte demande d'itinéraires pédestre de la part des touristes. Il s'agit donc pour le Pays Plateau de Caux Maritime de soutenir les différents aménagements d'itinéraires touristiques, d'assurer l'intermodalité transports en commun / vélo. De plus, il est important et nécessaire de développer les modes doux pour les déplacements de courte distance et de favoriser les accès modes doux à la gare d'Yvetot.

UNE CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS COMPARATIVEMENT MODERÉE

Les espaces naturels, agricoles et forestiers constituent l'essentiel du territoire du SCOT Pays Plateau de Caux Maritime. Cependant, ils ont tendance à se restreindre au profit de l'habitat, des activités.

L'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (réalisée à partir de croisement de plusieurs bases de données) sur les 10 dernières années révèle une consommation de 610 hectares (soit 0,86% du territoire) dont :

- 567 hectares consommés en faveur de l'habitat
- 43 hectares en faveur des zones d'activités

Cette consommation résulte des faibles densités de construction et d'une très forte proportion de l'habitat individuel dans les constructions neuves.

Toutefois, cette consommation est comparativement modérée si on compare l'évolution de la Surface Agricole Utile (qui diminue depuis 1988) avec celle du territoire voisin de Caux Vallée de Seine. L'enjeu pour le Pays est donc de poursuivre le ralentissement de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

2 - ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'Etat Initial de l'Environnement vise à identifier les questions environnementales qui se posent sur le territoire, les enjeux afin de mesurer les incidences notables du projet sur l'environnement.

INCIDENCE DU PROJET SUR L'OCCUPATION DU SOL

Le territoire du SCOT est occupé à plus de 70% par des terres arables, vient ensuite les prairies avec 13% du territoire. En moyenne le SCOT est occupé par environ 90% d'espaces agricoles associés.
Le SCOT Pays Plateau de Caux Maritime affiche une volonté forte de réduire la consommation foncière : de nombreuses mesures prescriptives concourent à une meilleure gestion de l'espace et de l'urbanisation. **L'incidence positive peut donc être considérée comme faible à nulle**. De plus, **l'incidence négative potentielle du SCOT est évaluée comme très faible à incertaine** puisque les objectifs de consommation foncière sont faible et que le SCOT donne la priorité au renouvellement urbain. Enfin, en ce qui concerne les activités économiques, leurs développements représentent 0.25% du territoire et il est soumis à des contraintes urbanistiques, paysagères et environnementales.

INCIDENCES DU PROJET SUR LE PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel du Pays est constitué d'espaces boisés (en très faible proportion mais stable), de cours d'eau, de zones humides et d'une biodiversité faunistique et floristique. Ce patrimoine est aujourd'hui menacé par une pression foncière de plus en plus importante et une anthropisation croissante des milieux.
Le SCOT Pays Plateau de Caux Maritime affiche une volonté forte de prise en compte de l'environnement. En effet, le Pays a conscience de la valeur, des qualités et de l'apport patrimonial de ces espaces naturels. De ce fait, de nombreuses mesures ont été édictées telles que la préservation des abords des espaces naturels majeurs, la protection des captages d'eau potable, la restriction des zones imperméabilisées dans les nouveaux aménagements... **L'incidence positive pour le territoire est donc forte.**
De plus, l'**incidence négative pour le territoire est considérée comme faible** vu les mises en conditions des aménagements.

INCIDENCE SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Sur le territoire, il n'y a pas de fragmentation majeure impactant les continuités écologiques excepté les axes routiers (notamment dans l'extrémité sud).
Le Pays s'est donc engagé dans à une ambition forte de réduction des véhicules individuels ainsi qu'une prise en compte des réservoirs de biodiversité pour leurs restaurations. **L'incidence positive sur les continuités écologiques est considérée comme moyenne à forte.**
Enfin, en ce qui concerne les incidences négatives, elles sont considérées comme :

- **Faible** pour les mesures liées l'habitat (faible consommation foncière, priorité au renouvellement urbain...) ;
- **Incertaine à faiblement négative** pour les projets de développement économique (implantation en continuité urbaine, insertion environnementale dans les projets...) ;
- **Potentiellement négative** pour le développement des transports
- **Incertaine** pour le développement des infrastructures de déplacements

INCIDENCES DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Le paysage est composé de vallée, de prairies, de plateaux. Le talus cauchois et le patrimoine vernaculaire sont aussi des éléments de l'identité du territoire.

Ayant conscience des qualités de ce patrimoine et surtout de sa fragilité, le SCOT du Pays Plateau de Caux Maritime a envisagé des mesures ambitieuses et adaptées. **L'incidence positive est considérée comme moyenne à forte. L'incidence négative du SCOT est quant à elle considérée comme nulle à incertaine** (les aménagements devront respecter les différentes règles pour limiter leur impact).

INCIDENCES DU PROJET SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le territoire du SCOT est concerné par 6 unités hydrographiques. Le Pays est soumis à des problèmes de pollution de l'eau du à de la turbidité mais aussi émise par les zones urbaines (imperméabilisation importante, eaux usées non traitées…).
Le Pays a donc souhaité mettre en place une politique volontariste et ambitieuse avec des recommandations simples, des prescriptions fortes. De ce fait, **l'incidence positive est considérée comme forte. L'incidence potentiellement négative est considérée comme faible** au vu de la faible surface des projets d'aménagement, des conditions restrictives …
Incidences du projet sur les déchets

Le territoire possède 2 structures de traitement qui ne sont pas à saturation. A noter qu'il n'existe pas de centre de traitement pour les déchets industriels. La PADD exprime clairement une démarche de sensibilisions et d'informations cependant difficilement évaluables. **L'incidence positive est donc considérée comme incertaine.** De même **l'incidence négative du SCOT est considérée comme incertaine à nulle** du fait de la difficulté de mesurer les conséquences de créations et d'extension de ZA.

INCIDENCES DU PROJET SUR LES RISQUES MAJEURS

Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels (mouvement de terrain, inondation, recul du trait de côte…) et technologiques (transport de matières dangereuses…). Le Pays est conscient des multiples risques présents sur son territoire, de ce fait, le SCOT rappel clairement au respect des nombreuses règles des PPRI, SAGE, SDAGE…**L'harmonisation de ces règles est considérée comme une incidence positive du SCOT.**
Incidences du projet sur l'énergie et le changement climatique

Le territoire est marqué par une forte production par la centrale nucléaire de Paluel. Le SCOT vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (meilleure répartition des équipements, des services…), préconise une réhabilitation des logements fortement consommateurs… **L'incidence positive du SCOT est incertaine à nulle** car les différentes mesures n'ont pas de valeur prescriptive. **L'incidence négatives est potentiellement négative à incertaine.**

INCIDENCES DU PROJET SUR LES POLLUTIONS ET NUISANCES

Le territoire du Pays est peu concerné par les émissions polluantes du fait de sa faible activité industrielle.
La protection des milieux naturels contribuent indirectement au traitement des pollutions, l'insertion environnementale et paysagère vont aussi dans ce sens tout comme les mesures pour encourager des pratiques agricoles durables. **L'incidence positive du SCOT sur les pollutions et nuisances est faible**.
L'incidence négative est potentiellement et faiblement négative : la création ou l'extension des ZA est conditionnés par l'insertion paysagère et environnementale mais les projets économiques (notamment de Grémonville) provoqueront une pression urbaine accrue et une augmentation globale des nuisances.

SYNTHÈSE DES INCIDENCES

Occupation des sols	Nulle	Directe	Permanente	Réversible
Patrimoine naturel	Positive forte	Directe & indirecte	Temporaire	Réversible
Continuités écologiques	Positive à nulle	Directe & indirecte	Temporaire	Réversible
Paysage	Positive à nulle	Directe	Temporaire	Réversible
Eau	Nulle à potentiellement négative faible	Directe & indirecte	Permanente	Réversible & irréversible
Déchets	Incertaine	Indirecte	Temporaire	Réversible
Risques	Positive	Indirecte	Temporaire & permanente	Réversible & irréversible
Energie et changement climatique	Potentiellement négative faible	Directe	Permanente	Irréversible
Pollutions et nuisances	Potentiellement négative faible	Directe	Permanente	Irréversible

Il est à noter qu'aucune mesure de suppression, de réduction ou compensions n'est prévue pour le SCOT Pays Plateau de Caux Maritime.

3 - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS

Le projet de territoire du SCOT Pays Plateau de Caux Maritime repose sur trois invariants :

STRUCTURER UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE QUI REPOSE SUR UNE CROISSANCE INTERNE MAÎTRISÉE

Les élus du territoire ont choisi de travailler sur la base d'une hypothèse de croissance démographique de l'ordre de 0.40% par an (correspondant au maintien de la croissance démographique sur la période 1999-2006). Ce taux de croissance traduit la volonté de maîtriser la croissance afin d'obtenir une armature urbaine structurée d'environ 71 000 habitants en 2025.
Afin d'atteindre cet objectif de territoire équilibré entre les pôles urbains et les secteurs ruraux, le SCOT du Pays Plateau de Caux Maritime a classé les communes en 5 groupes. Pour chaque groupe, des objectifs de croissance démographiques et de développement clairs et précis ont été déclinés. Les communes rurales, qui constituent la grande majorité des communes sur le territoire, sont donc sollicitées pour soutenir la croissance démographique et créer un territoire plus équilibré.

Dans un souci de protection de l'environnement et de préservation de ses terres agricoles caractéristiques de l'identité du Pays, le SCOT préconise des objectifs ambitieux en terme de réduction de la consommation d'espaces.

L'objectif affiché du SCOT est aussi de pouvoir s'inscrire dans une démarche d'organisation durable de la mobilité. Ceci passe notamment par la valorisation des transports en commun, par la promotion de modes alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.

PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES ET SITES DU PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME POUR CONFORTER L'IDENTITÉ RURALE ET LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Les élus, conscients des fortes qualités paysagères et naturelles présentent sur leur territoire, ont souhaité un SCOT avec une stratégie forte et ambitieuse de protection de l'environnement. Il s'agit avant tout de conforter l'identité du Pays et la qualité de vie en protégeant et valorisant les espaces et paysages naturels, en contrôlant l'urbanisation, en protégeant les sols et la ressource en eau.
Le SCOT propose aussi de se donner les moyens de réduire les gaz à effet de serre, de réduire les émissions ainsi que les rejets polluants.
Cette préservation de la qualité de vie passe aussi par une prise en compte totale des différents risques naturels et technologiques présents sur le territoire.

Promouvoir une stratégie partagée du développement des activités économiques sur le territoire

Le territoire possédant une économie diversifiée, les élus ont donc souhaité préserver et renforcer cette diversité dans les activités économiques moteur de l'économie locale.

Le SCOT a donc pour objectif de développer une offre en zones d'activités diversifiée et hiérarchisée en créant des ZA mixtes, artisanales mais aussi spécialisées.

L'objectif est aussi de développer et d'organiser l'offre touristique et de loisirs sur le territoire du Pays en améliorant les capacités d'hébergement, en traitant les problématiques de stationnement dans les villes littorales.... Ce développement passe aussi la préservation et la valorisation des pratiques agricoles durables.

4 - COMPATIBILITÉ ET PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT DE RANG SUPÉRIEUR

Le SCOT est un document de planification territoriale stratégique. De ce fait, il doit mettre en cohérence les multiples politiques publiques de transport, de logement, de commerce, de développement économique et d'environnement. S'inscrivant dans une hiérarchie des normes, il doit expliquer son articulation avec les documents de rangs supérieur et inférieur.
L'élaboration du SCOT Pays Plateau de Caux Maritime s'est donc constamment réalisée dans un souci de compatibilité et de prise en compte des différents documents lui étant supérieur et inférieur.

Le SCOT a notamment apporté une attention particulière au respect de la Directive Territoriale de l'Estuaire de Seine en identifiant par exemple les clos-masures dans la préservation des paysages, en luttant contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. De plus, le SCOT a été vigilant à la question de la ressource en eau tant en termes de qualité que de quantité. A ce titre, il a veillé à être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normande en promouvant par exemple la prévention et la gestion des risques, la protection des captages d'alimentation en eau potable, en mettant la gestion de l'eau au cœur de tout projet d'aménagement...

Il s'est également attaché à retranscrire les différentes particularités de la loi Littoral en définissant :

- les conditions permettant aux communes de définir dans leur PLU les espaces proches du rivage, les coupures d'urbanisation
- les milieux et espaces nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

Les dispositions des Plans de Préventions des Risques Naturels (PPRN) ont également été intégrées au SCOT en réduisant l'exposition aux risques naturels comme l'érosion marine, le risque de mouvement de falaises, les inondations ou les mouvements de terrain.

Parallèlement, le SCOT Pays Plateau de Caux Maritime a tenu compte des chartes, des plans ou schéma existants sur le territoire. Il s'agit notamment de la charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, et par exemple de la Charte de Territoire que le SCOT a intégré en prônant le tourisme comme atout majeur pour le Pays, en soutenant le développement des services de proximité ou encore en diversifiant et maintenant les activités économiques.

5 - SYNTHÈSES GRAPHIQUES DES OBJECTIFS AU REGARD DES ENJEUX

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

DES ENJEUX & DES OBJECTIFS

DU SCOT

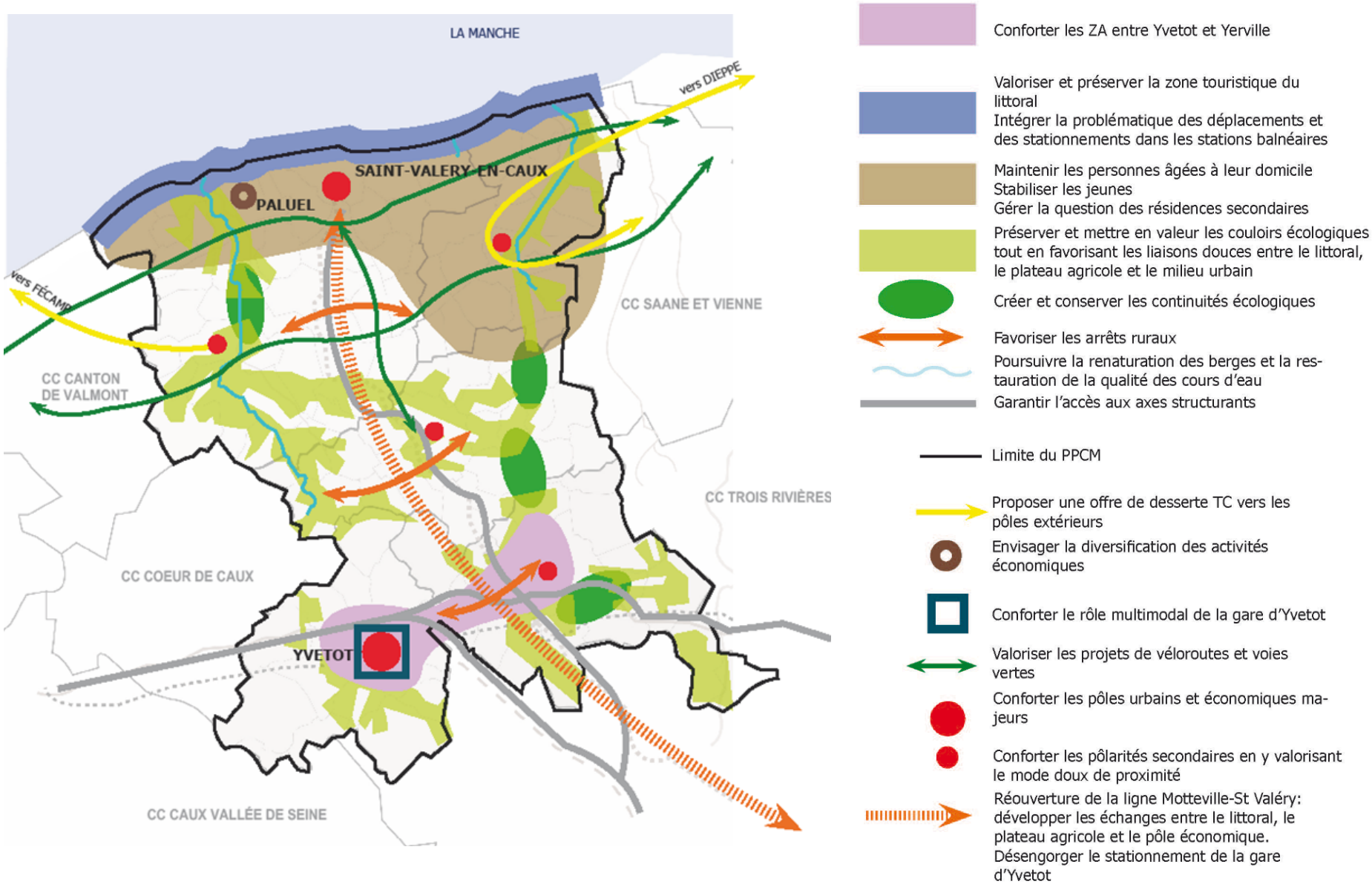
LA MANCHE
vers DIEPPE
SAINT-VALERY-EN-CAUX
PALUEL
vers FÉCAMP
CC SAANE ET VIENNE
CC CANTON DE VALMONT
CC TROIS RIVIÈRES
CC COEUR DE CAUX
YVETOT
CC CAUX VALLÉE DE SEINE
Conforter les ZA entre Yvetot et Yerville
Valoriser et préserver la zone touristique du littoral
Intégrer la problématique des déplacements et des stationnements dans les stations balnéaires
Maintenir les personnes âgées à leur domicile
Stabiliser les jeunes
Gérer la question des résidences secondaires
Préserver et mettre en valeur les couloirs écologiques tout en favorisant les liaisons douces entre le littoral, le plateau agricole et le milieu urbain
Créer et conserver les continuités écologiques
Favoriser les arrêts ruraux
Poursuivre la renaturation des berges et la restauration de la qualité des cours d'eau
Garantir l'accès aux axes structurants
Limite du PPCM
Proposer une offre de desserte TC vers les pôles extérieurs
Envisager la diversification des activités économiques
Conforter le rôle multimodal de la gare d'Yvetot
Valoriser les projets de véloroutes et voies vertes
Conforter les pôles urbains et économiques majeurs
Conforter les pôlarités secondaires en y valorisant le mode doux de proximité
Réouverture de la ligne Motteville-St Valéry: développer les échanges entre le littoral, le plateau agricole et le pôle économique.
Désengorger le stationnement de la gare d'Yvetot

SYNTHÈSE DES ENJEUX & OBJECTIFS

PAR THÉMATIQUES À L'ÉCHELLE DU PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

SYNTHÈSE DES ENJEUX & OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE

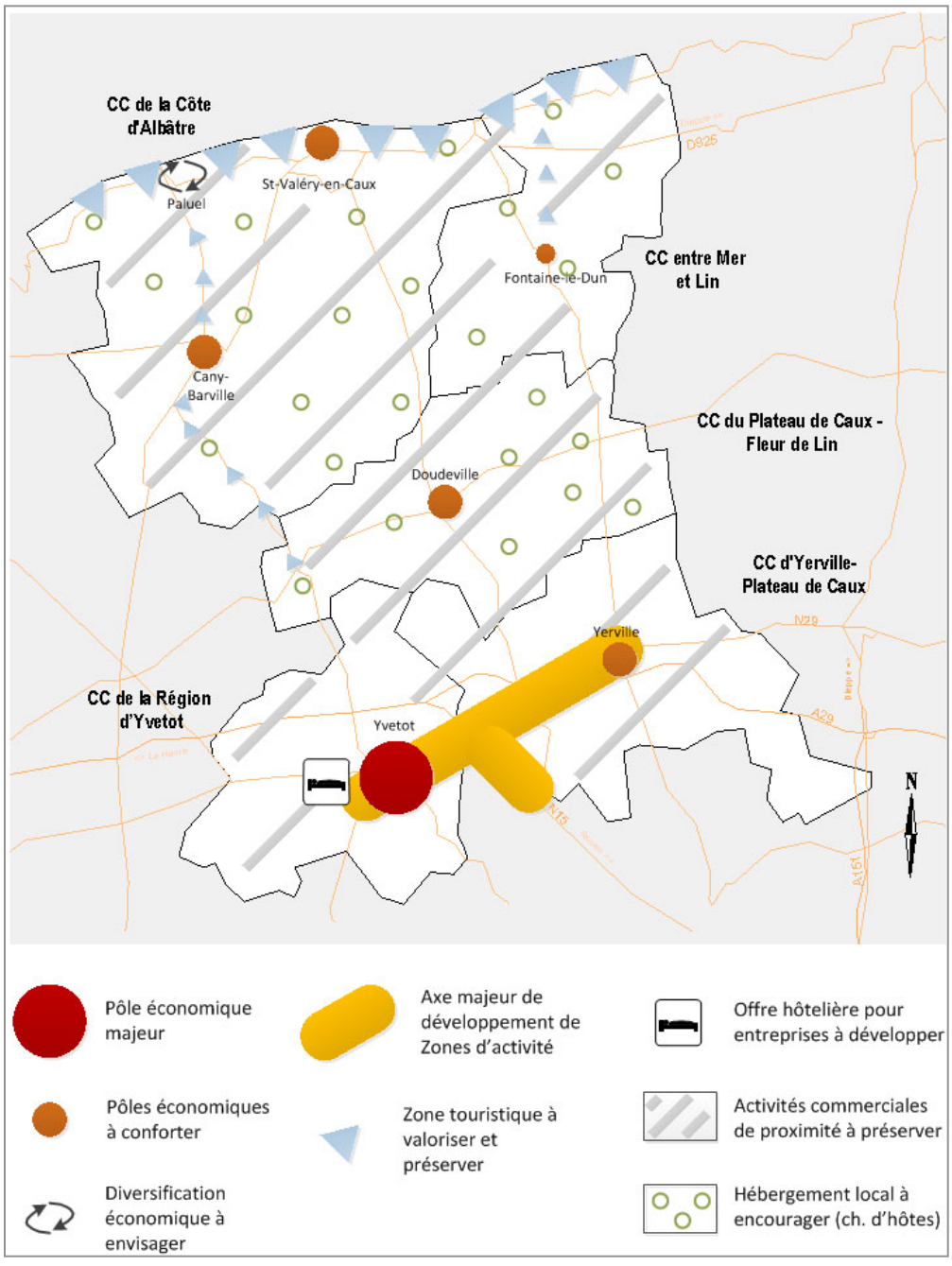

SYNTHÈSE DES ENJEUX & OBJECTIFS DANS LES DOMAINES DÈMOGRAPHIQUES ET DE L'HABITAT

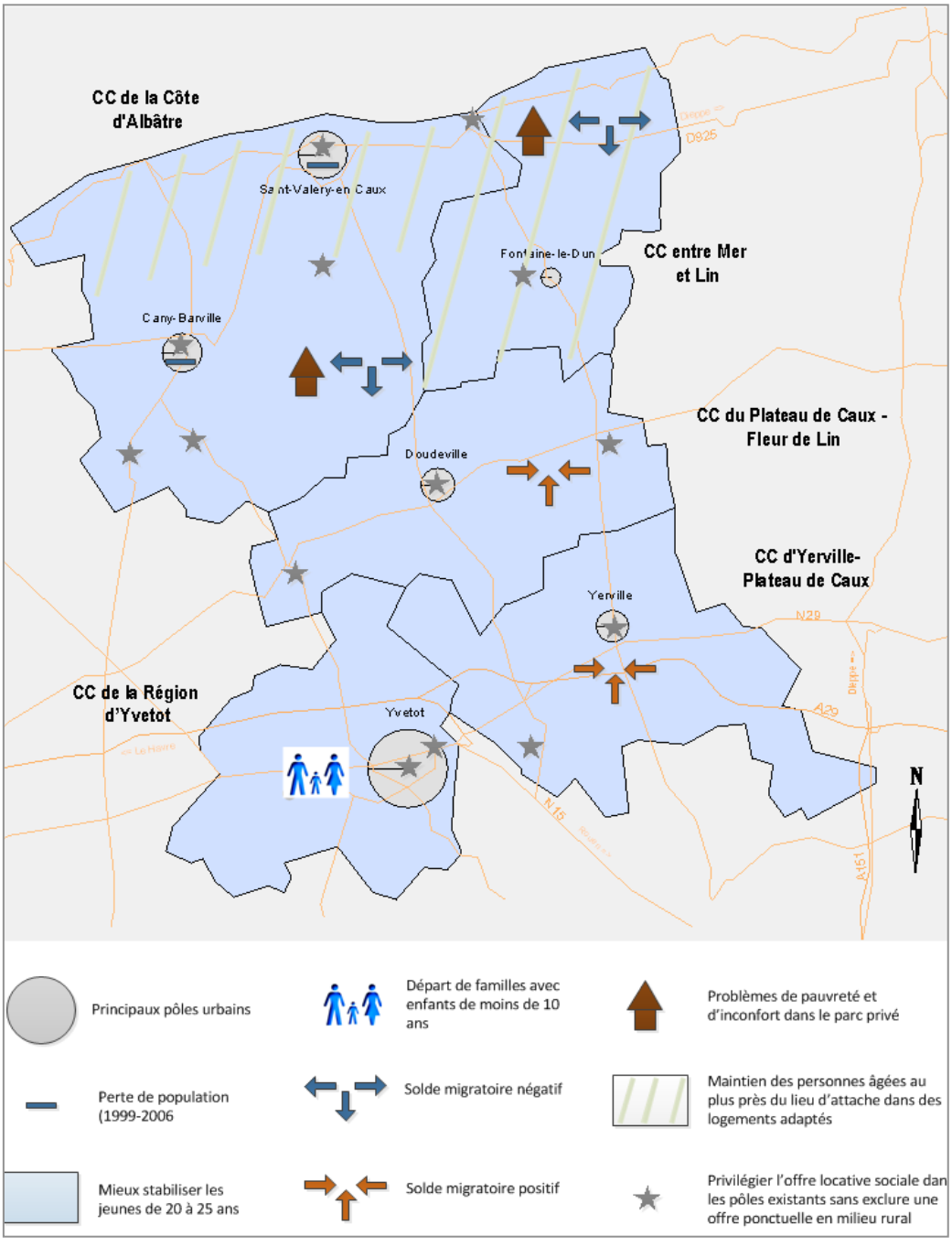

SYNTHÈSE DES ENJEUX & OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

Conserver les espaces relais

Enjeux généraux de gestion du territoire:
- lutter contre le mitage des espaces boisés sur le plateau agricole
- développer les pratiques de luttre contre les inondations (bandes enherbées, zones humides, ...)
- préserver les ressources en eau en incitant les pratiques agricoles durables, en surveillant les activités à risque

Limites du territoire

Préserver le littoral notamment en développant des activités touristiques durables

Poursuivre la renaturation des berges et la restauration de la qualité des cours d'eau

Créer / conserver les continuités écologiques intra et extra-territoriales

Maintenir la qualité des couloirs écologiques

SYNTHÈSE DES ENJEUX DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ

SYNTHESE DE L'OFFRE DE TRANSPORT

Limites administratives
- Limites SCOT
- Limites départementales

Réseau routier
- Autoroutes
- Projet autoroute A 150
- Routes principales
- Autres routes
- Projet de mise en sécurité de la RD 20

Réseau ferré
- Gares et lignes voyageurs
- Lignes FRET
- Projet de plateforme logistique

Réseau transport en commun
- Réseau interurbain CG 76
- Lignes de marchés
- Réseau urbain d'Yvetot
- Ligne routière TER

Réseau cyclable
- Véloroute du littoral
- Voie verte Fécamp Dieppe
- Voie verte CCCA

Occupation du sol
- Hydrographie
- Zones urbanisées

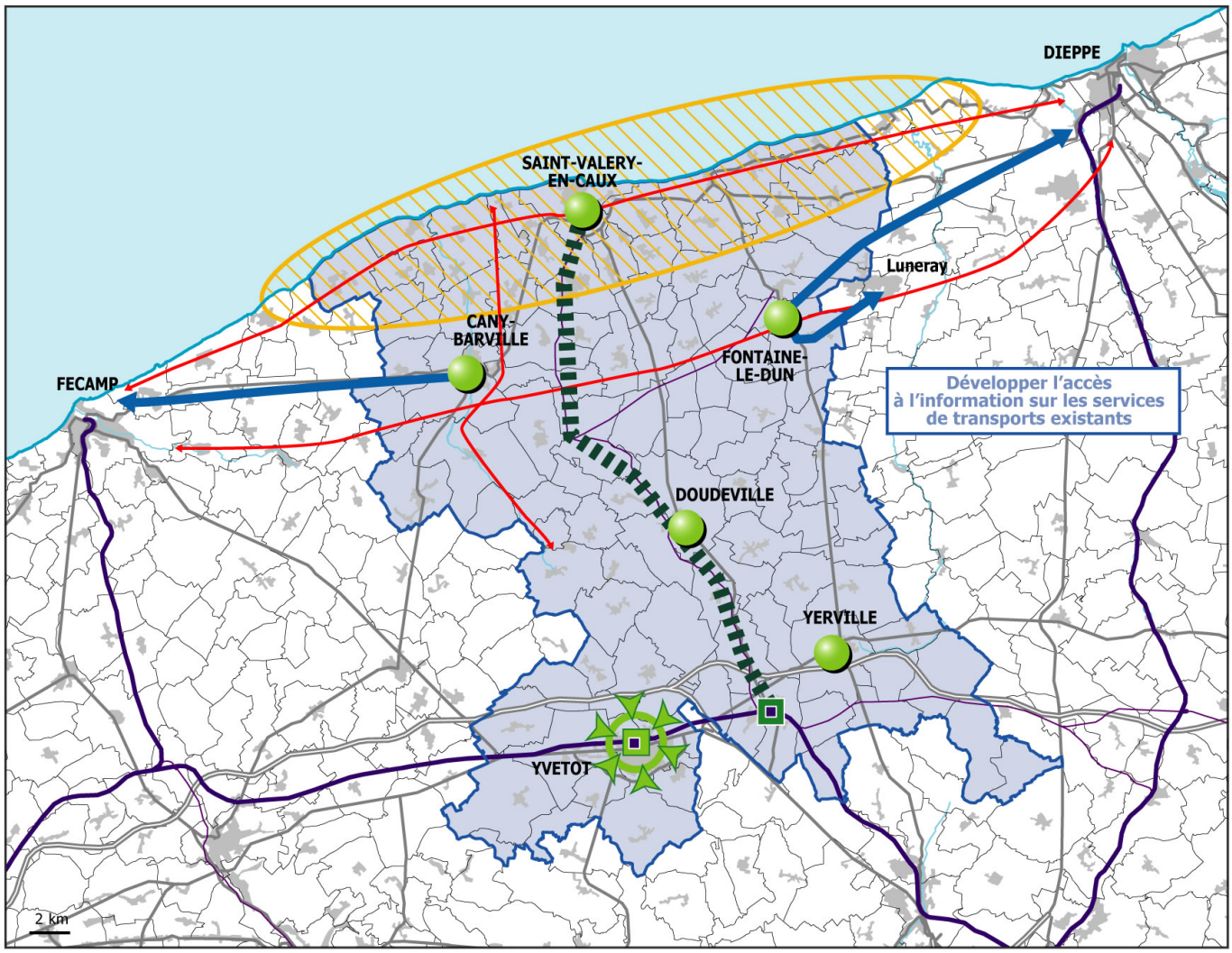

SYNTHESE DES ENJEUX TRANSPORTS

- Intégrer la problématique des déplacements dans les stations balnéaires
- Favoriser l'accès aux pôles ruraux locaux et développer les modes doux pour les dépalcements de proximité
- Proposer une offre de desserte TC vers les pôles extérieurs
- Garantir l'accès à tous les modes à la gare d'Yvetot
- Améliorer l'accès à la gare de Motteville
- Etudier l'impact de la réouverture de la ligne ferroviaire St-Valéry - Motteville
- Miser sur les projets de véloroutes et voies vertes pour développer le tourisme vert

Limites administratives
- Limites SCOT
- Limites départementales
- Limites communales

Réseau routier
- Autoroutes
- Routes principales

Réseau ferré
- Gares et lignes voyageurs
- Lignes FRET

Occupation du sol
- Hydrographie
- Zones urbanisées

SYNTHÈSE DES ENJEUX & OBJECTIFS

DU SCOT

À L'ECHELLE DE CHAQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

Valoriser et préserver la zone touristique du littoral
Intégrer la problématique des déplacements et des stationnements dans les stations balnéaires

Maintenir les personnes âgées à leur domicile
Stabiliser les jeunes
Gérer la question des résidences secondaires

Préserver et mettre en valeur les couloirs écologiques tout en favorisant les liaisons douces entre le littoral, le plateau agricole et le milieu urbain

Créer et conserver les continuités écologiques

Favoriser les arrêts ruraux

Poursuivre la renaturation des berges et la restauration de la qualité des cours d'eau

Garantir l'accès aux axes structurants

Limite du PPCM

Proposer une offre de desserte TC vers les pôles extérieurs

Envisager la diversification des activités économiques

Conforter le rôle multimodal de la gare d'Yvetot

Valoriser les projets de véloroutes et voies vertes

Conforter les pôles urbains et économiques majeurs

Conforter les pôlarités secondaires en y valorisant le mode doux de proximité

Réouverture de la ligne Motteville-St Valéry: développer les échanges entre le littoral, le plateau agricole et le pôle économique.
Désengorger le stationnement de la gare d'Yvetot

Les atouts de la CC pour le Pays	Les faiblesses à résorber	Ce que le SCOT peut apporter à la CC
1. Une attractivité économique importante - Considérée comme l'un des deux moteurs économique , la CC concentre 24 % des emplois du Pays (St Valéry en Caux, Cany-Barville, Paluel). - Secteurs les plus dynamiques de la CC: nucléaire, industrie agro-alimentaire et agriculture. **2. Une attractivité touristique portée par le littoral** - Concentre la majorité de l'hébergement touristique sur le littoral et dans l'arrière pays. - Villes littorales proposent de nombreux services et activités en faveur des touristes. **3. Une polarisation importante dans les centres urbains** - St Valéry en Caux et Cany-Barville concentrent l'essentiel des équipements, services, administrations et commerces du territoire. - Logement HLM répartit de manière équilibrée mais concentration plus importante à Cany-Barville: 35 % et St Valéry en Caux: 29 %. **4. Une offre en transports importante et diversifiée** - Desserte routière (2 RD), modes doux (voie verte et véloroute) et transports en commun (ligne du CG, TER, ...) qui maille bien le territoire. **5. Un cadre naturel et paysager au service d'un cadre de vie de qualité** -Traversée par le vallée de la Durdent, la CC bénéficie d'un patrimoine naturel d'exception, et notamment, de ZNIEFF (type I et II) de grande qualité. - Caractère rural affirmé qui confère une véritable identité au territoire.	**1. Une attractivité limitée pour certaines catégories de population** - Solde migratoire négatif entre 1999 et 2006 (-0.04 %) et CC particulièrement déficitaire au niveau des jeunes. - Concentration de nombreuses personnes âgées. - Proportion significative de logements peu ou pas confortables. **2. Une multiplication des équipements** - St Valéry en Caux et Cany-Barville semblent parfois se doter d'équipements similaires et fonctionner plus en concurrence qu' en complémentarité. - Développement effréné des résidences secondaires qui pose la question du fonctionnement des équipements dans certaines communes. **3. Des problématiques de circulations et stationnement dans les stations balnéaires** - Difficultés à organiser les circulations en impasse et à dimensionner les infrastructures adaptées au pic estival. - Territoire particulièrement contraint par les circulations des poids lourds, et éloigné des grandes infrastructures routières et ferroviaires. **4. Des risques naturels et technologiques à maitriser** - Le littoral et la vallée de la Durdent connaissent des risques d'inondations et de ruissellements et la CC se trouve dans le périmètre de danger de la centrale de Paluel (risque nucléaire).	- La **préservation et la valorisation du paysage et du cadre de vie rural.** - Le **maintien des équilibres démographiques.** - **L'attractivité des pôles urbains.** - La **valorisation et la préservation des zones touristiques.** - Le **dynamisme économique** en valorisant notamment **l'agriculture, l'industrie , le tourisme et en menant une réflexion sur la diversification des activités autour de la centrale de Paluel.** - **L'organisation des déplacements internes à la CC, avec les autres Communautés de Communes et avec les territoires limitrophes.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE MER ET LIN

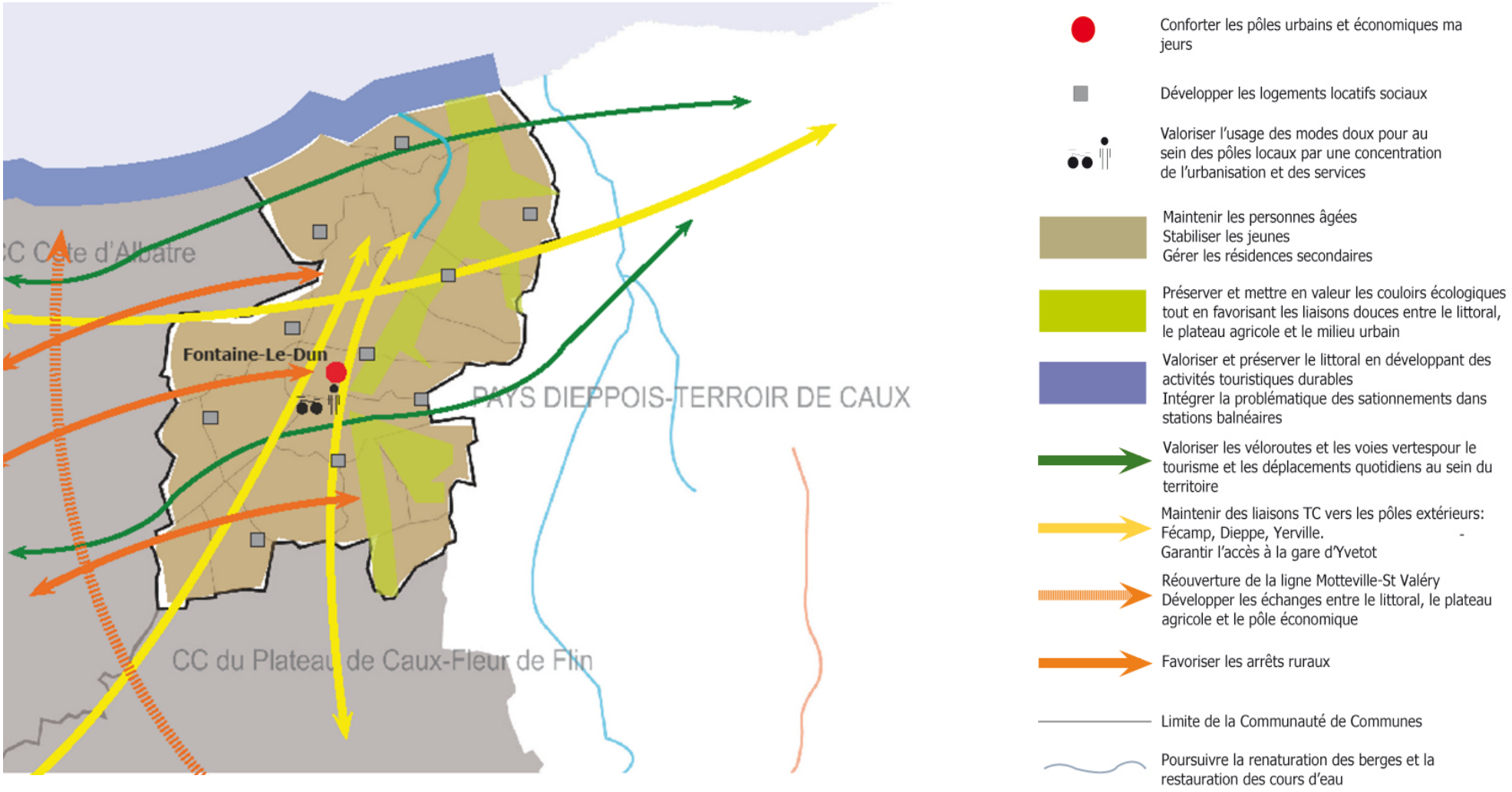

Les atouts de la CC pour le Pays	Les faiblesses à résorber	Ce que le SCOT peut apporter à la CC
1. Une attractivité agricole importante - Appareil productif qui représente plus de la moitié de l'activité économique. **2. Une attractivité touristique portée par le littoral** - Concentre la majorité de l'hébergement touristique sur le littoral et dans l'arrière pays. - Les villes littorales proposent des services et activités en faveur des touristes. **3. Une répartition équilibrée du parc social** - Logement HLM répartit de manière équilibrée sur le territoire: 13 communes en proposent sur 17 que compte la CC (2006). **4. Une offre en transports importante et diversifiée** - Une desserte routière (2 RD), modes doux (voie verte Fécamp-Dieppe et véloroute du littoral) et transports en commun (ligne du CG) qui maillent le territoire. **5. Un engagement dans les techniques innovantes** - Valorisation organique et enfouissement des déchets au centre de déchets ménagers de Brametot. **6. Un cadre naturel et paysager au service d'un cadre de vie de qualité** - Traversé par la vallée du Dun, CC qui possède un patrimoine naturel d'exception, notamment de ZNIEFF (type I et II) de qualité. - Un caractère rural affirmé qui confère une véritable identité au territoire.	**1. Une attractivité limitée pour certaines catégories de population** - **Solde migratoire négatif** entre 1999 et 2006 (-0.50 %) et **perte de population** (-0.22 %). Remontée de la croissance démographique entre 2006 et 2007. - Concentration de **personnes âgées** et déficit au niveau des **jeunes.** - Nombreux **logements peu ou pas confortables,** notamment dans le parc privé. **2. Un territoire rural qui manque d'équipements et de services** - Pas de polarité structurante à l'échelle du Pays et conservation du caractère rural. - Peu de places en structure petite enfance et couverture des professionnels de santé limitée. - Population attirée par les zones d'emplois des autres CC (Doudeville, St Valéry, Paluel, Yvelot) ou hors Pays (Dieppe, Luneray). **3. Des problématiques de circulations et stationnement dans les stations balnéaires** - Difficultés à organiser les circulations en **impasse** et à **dimensionner** les infrastructures **adaptées au pic estival.** - Territoire **contraint** par les **circulations des poids lourds,** et **éloigné** des **grandes infrastructures routières et ferroviaires.** **4. Des risques d'inondation et de ruissellement à maitriser**	- La **préservation** et la **valorisation** du **paysage** et du **cadre de vie rural.** - Le **maintien des équilibres démographiques.,** notamment en maintenant les personnes âgées tout en devenant attractive pour les jeunes. - **Le renforcement** des activités à Fontaine le Dun, dans la perspective de doter la CC d'une vraie polarité dynamique. - La **valorisation** et la **préservation des zones touristiques.** - Le **dynamisme économique** en valorisant notamment **l'agriculture** (production et transformation) et les différentes forme de **tourisme** (littoral et tourisme vert). - L'organisation des **déplacements internes à la CC, avec les autres Communautés de Communes** et avec les territoires limitrophes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX FLEUR DE LIN

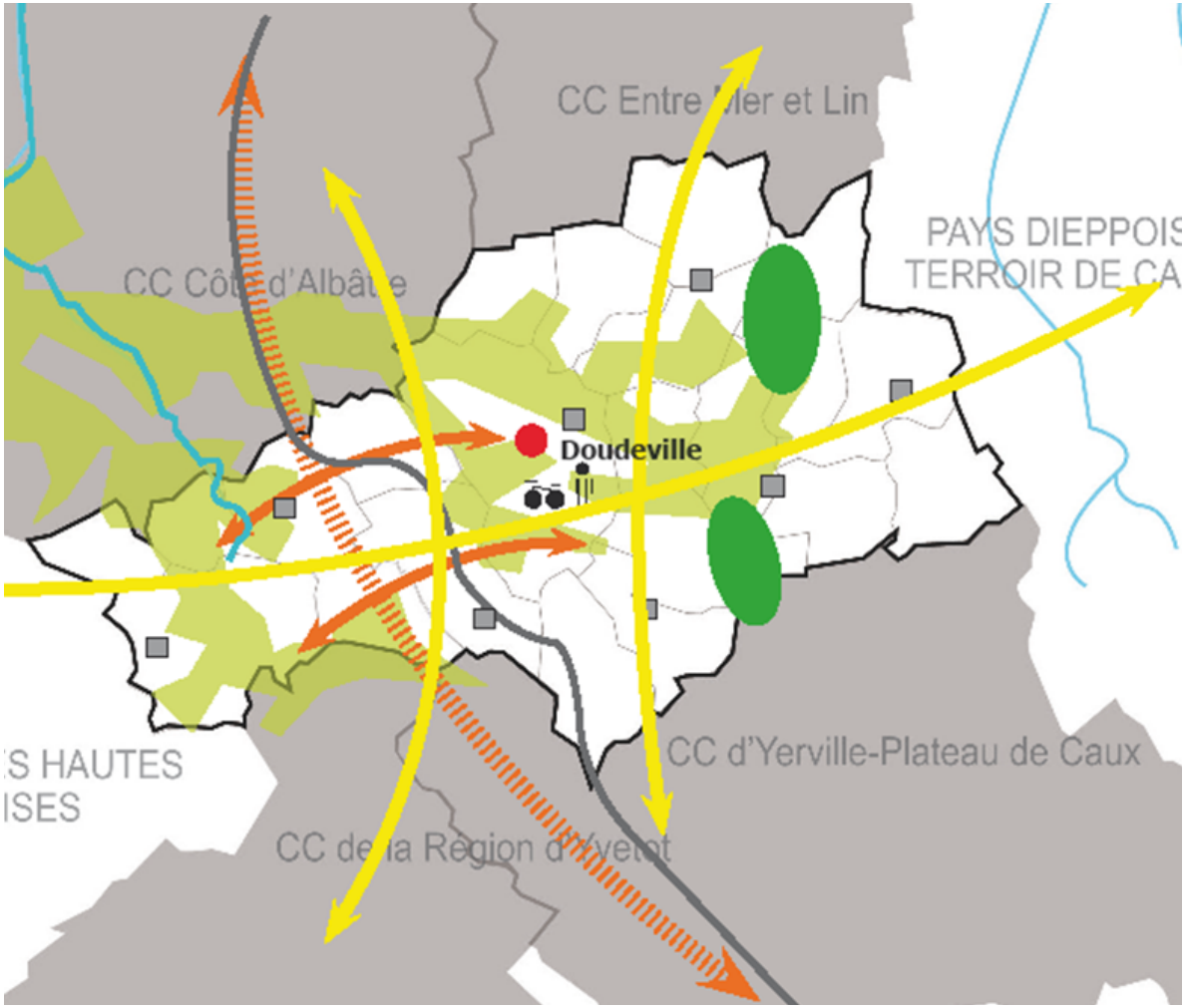

Développer les logements locatifs sociaux

Conforter les pôlarités:
Saint Valéry en Caux et Cany Barville

Valoriser l'usage des modes doux pour au sein des pôles locaux par une concentration de l'urbanisation et des services

Préservation et mise en valeur des corridors écologiques

Créer et conserver les continuités écologiques

Réouverture de la ligne Motteville-St Valéry: développer les échanges entre le littoral, le plateau agricole et le pôle économique. Désengorger le stationnement de la gare d'Yvetot

Favoriser les arrêts ruraux

Garantir l'accès aux axes structurants

Limite de la Communauté de Communes

Maintenir des liaisons TC vers les pôles extérieurs: Fécamp, Dieppe, Yerville
Garantir l'accès à la gare d'Yvetot

Valoriser les véloroutes et voies vertes pour le tourisme voire les déplacements quotidiens au sein du territoire

Poursuivre la renaturation des berges et la restauration de la qualité des cours d'eau

Les atouts de la CC pour le Pays	Les faiblesses à résorber	Ce que le SCOT peut apporter à la CC
1. Un plateau rural et agricole important - **Agriculture diversifiée** (1/3 de polyculteurs, 1/3 de polyculteurs-éleveurs et 1/3 d'éleveurs spécialisés) et **artisanat**. - Production intensive de **lin**. **2. Un croissance démographique positive** - Entre 1999 et 2006, la **population** de la CC augmente de **0.88 %**, le **solde naturel de 0.36 %** et le **solde migratoire de 0.48 %**, plaçant la CC au 2ème rang du Pays en terme d'évolution démographique. - Territoire attractif pour les **familles avec enfants**, les **jeunes de moins de 20 ans** et les **personnes âgées**. **3. Un rôle central au sein du Pays** - **Territoire charnière** au cœur du Pays. - Doudeville: **principale zone d'emploi** de la CC. - **L'économie résidentielle:** 62 % des activités de la CC. **4. Une polarisation du parc social** - Doudeville concentre la plupart des **logements HLM** de la CC (22 % de son parc de logements). **5. Un cadre naturel et paysager au service d'un cadre de vie de qualité** -Traversée par la vallée de la Durdent, la CC bénéficie d'un **patrimoine naturel d'exception**, et notamment, de ZNIEFF (type I et II) de grande qualité. - Caractère **rural** affirmé qui confère une véritable identité au territoire.	**1. Une attractivité limitée pour certaines catégories de population** - Particulièrement déficitaire auprès des jeunes de 20 à 25 ans. - Faible représentation du logement social dans les communes rurales. **2. Un dynamisme économique limité** - Plus faible taux d'emploi (0.84 contre 1.23 à l'échelle du Pays). - Très faible représentation de l'appareil productif qui ne représente que 13 % des activités. **3. Des problématiques de circulations et de déplacements** - Des circulations organisées entre le nord et le sud, mais pas d'axe structurant pour les liaisons est/ouest. - Peu d'aménagements pour les circulations douces malgré une forte demande (déplacements de proximité mais également de randonnées). **4. Des risques naturels à maitriser** - Le littoral et la vallée de la Durdent connaissent des risques d'inondations et de ruissellements importants.	- La **préservation** et la **valorisation** du **paysage** et du **cadre de vie rural**. - Le **maintien des équilibres démographiques**., notamment en maintenant les personnes âgées tout en devenant attractive pour les jeunes, notamment les 20-25 ans. - **Le renforcement** des activités à Doudeville, dans la perspective de doter la CC d'une vraie **polarité dynamique**. - La **valorisation** et la **préservation** des **zones touristiques.** - Le **dynamisme économique** en valorisant **l'agriculture, le tourisme** et les **activités résidentielles** et en développant les **activités productives.** - L'organisation des **déplacements internes à la CC, avec les autres Communautés de Communes** et avec les **territoires limitrophes,** en insistant notamment sur le développement des **modes doux.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION D'YVETOT

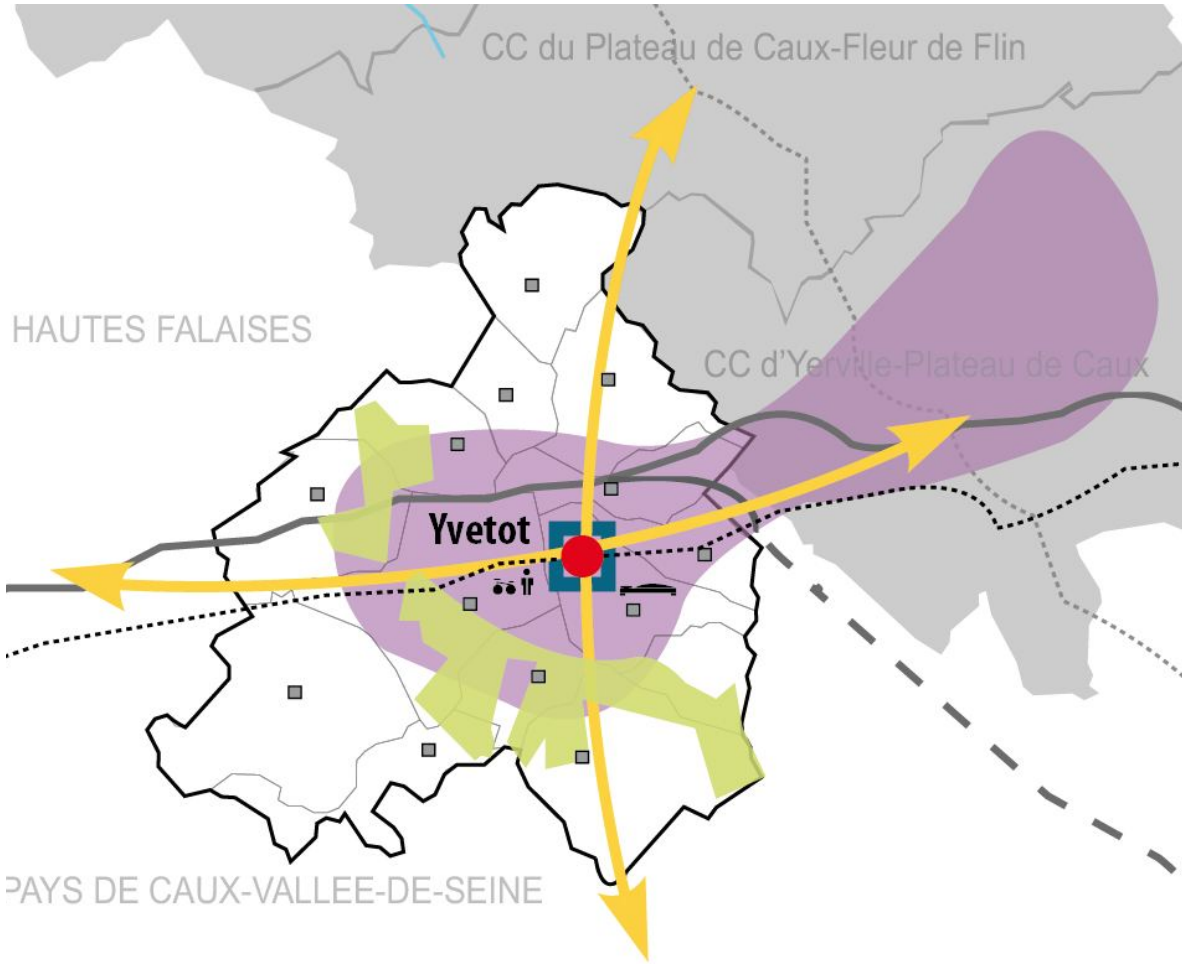

Développer les logements locatifs sociaux

Développer l'offre hôtelière pour entreprise

Valoriser l'usage des modes doux pour au sein des pôles locaux par une concentration de l'urbanisation et des services

Conforter les ZA entre Yvetot et Yerville

Préserver et mettre en valeur les couloirs écologiques tout en favorisant les liaisons douces entre le littoral, le plateau agricole et le milieu urbain

Garantir l'accès aux axes structurants

Limite de la Communauté de Communes

Proposer une offre de desserte TC vers les pôles extérieurs

Conforter le rôle multimodal de la gare d'Yvetot

Conforter les pôles urbains et économiques ma jeurs

Les atouts de la CC pour le Pays	Les faiblesses à résorber	Ce que le SCOT peut apporter à la CC
1. Un rayonnement qui dépasse les limites du Pays - Gare d'Yvetot: point d'entrée ferroviaire du Pays. - Population qui évolue modestement entre 1999 et 2006 (0.32 % contre 0.38 % pour le PPCM) : soldes naturels (0.23 %) et migratoires (0.05 %) faiblement positifs. - Attractive pour les jeunes et les familles avec enfants (+10 ans). Yvetot accueille de nombreuses personnes âgées. **2. Un pôle économique particulièrement dynamique** - Attire de nombreux travailleurs (internes et externes) puisqu'Yvetot concentre 23 % des emplois du Pays (économie résidentielle: 42 % des activités économiques de la CC). - Activité productive importante: industrie et logistique et agriculture tournée vers l'élevage (bovin). - Taux d'emploi (1.41) supérieur à celui du PPCM (1.23). - Développement des hébergements touristique typiques mettant en avant le patrimoine naturel et historique. **3. Un centre urbain qui polarise l'essentiel des activités: Yvetot** - Yvetot concentre les équipements scolaires, petite enfance, sportifs, commerciaux, médicaux, sociaux, de loisirs et administratifs. -Logement HLM répartit sur le territoire, malgré une polarisation à Yvetot (29 % de logements sociaux). **4. Une offre en transports importante et diversifiée** - Territoire urbain traversé et desservi par de nombreuses infrastructures lourdes de transport routier et ferroviaire et présence d'un TC à Yvetot (Vikibus).	**1. Un territoire sous l'influence de grandes agglomérations** - Fonctionne en priorité vers l'axe de la Seine (Le Havre et Rouen) et semble avoir tendance à tourner le dos au reste du Pays. - Infrastructures routières et ferroviaires permettent à la CC de rayonner au-delà des limites du Pays. **2. Une attractivité limitée pour certaines catégories de population** - La ville d'Yvetot concentre beaucoup de personnes âgées -Fort départ des familles avec enfants de moins de 10 ans et des jeunes de 20 à 25 ans. **3. Des problématiques de déplacements et de stationnement** - Pas de réseau de modes doux structurant, malgré la demande des locaux et des touristes. - Gare d'Yvetot connait de réels problèmes d'engorgement de son stationnement. **4. Des risques d'inondations et de ruissellements à maitriser**	-La préservation et la valorisation du paysage et du cadre de vie rural tout en affirmant le cadre de vie urbain d'Yvetot. - Le maintien des équilibres démographiques., notamment en maintenant les personnes âgées et en attirant les familles avec enfants en bas âges et les jeunes (20-25 ans). - Le renforcement des activités économiques et urbaines d'Yvetot, dans la perspective de conforter le dynamisme et l'attractivité de la polarité majeure du Pays. - La valorisation et la préservation des zones touristiques. - Le dynamisme économique en confortant notamment l'industrie et la logistique dans les ZA , l'élevage et le tourisme. - L'organisation des déplacements internes à la CC, avec les autres Communautés de Communes et avec les territoires limitrophes en assurant un accès multimodes de qualité à la gare d'Yvetot.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YERVILLE – PLATEAU DE CAUX

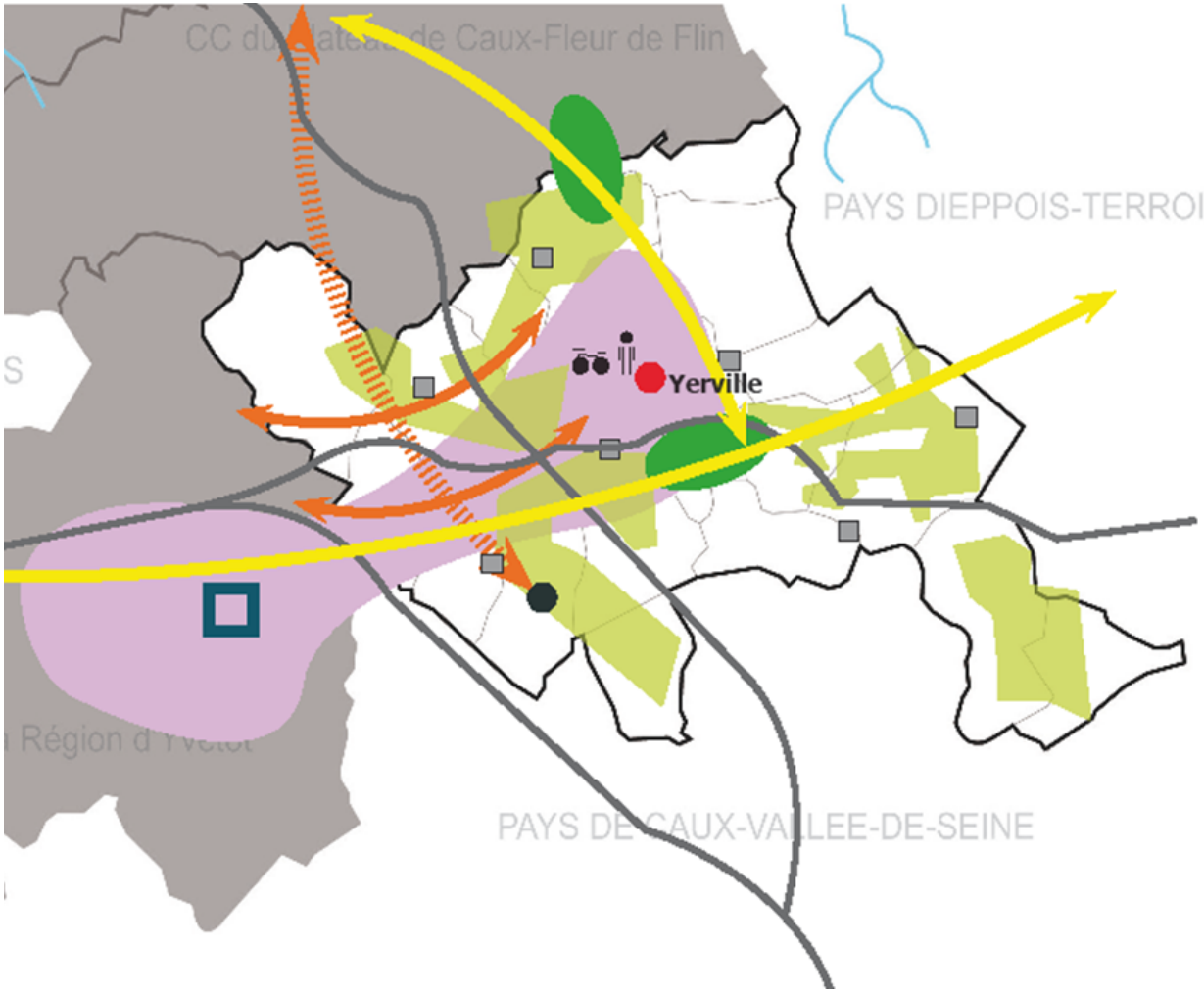

Développer les logements locatifs sociaux

Valoriser l'usage des modes doux pour au sein des pôles locaux par une concentration de l'urbanisation et des services

Conforter les ZA entre Yvetot et Yerville

Maintenir les personnes âgées à leur domicile
Stabiliser les jeunes
Gérer la question des résidences secondaires

Préserver et mettre en valeur les couloirs écologiques tout en favorisant les liaisons douces entre le littoral, le plateau agricole et le milieu urbain

Créer et conserver les continuités écologiques

Conforter le rôle multimodal de la gare d'Yvetot

Conforter les pôles urbains et économiques ma jeurs

Poursuivre la renaturation des berges et la res tauration de la qualité des cours d'eau

Garantir l'accès aux axes structurants

Limite de la Communauté de Communes

Proposer une offre de desserte TC vers les pôles extérieurs

Réouverture de la ligne Motteville-St Valéry: développer les échanges entre le littoral, le plateau agricole et le pôle économique. Désengorger le stationnement de la gare d'Yvetot

Favoriser les arrêts ruraux

Les atouts de la CC pour le Pays	Les faiblesses à résorber	Ce que le SCOT peut apporter à la CC
1. Un territoire rural et urbain qui connait la meilleure croissance démographique du Pays - Territoire **attractif** puisque la population de la CC **augmente** de **1.31 %** entre 1999 et 2006, grâce à des **soldes naturels** et **migratoires** positifs (+ 0.60 %). - **Attractif** pour les jeunes, pour les **familles avec enfants** et pour les **personnes âgées.** **2. Un pôle économique particulièrement dynamique** - **Activité productive** importante dans les secteurs de **l'industrie** et de la **logistique**, qui se concentre essentiellement dans les ZA de la CC. - **Economie résidentielle** (commerces, services, administrations, services aux habitants) représente **44%** des activités. - **Taux d'emploi** (1.30) supérieur à celui du PPCM (1.23). - **Agriculture diversifiée**: 1/3 de polyculteurs, 1/3 de polyculteurs-éleveurs et 1/3 d'éleveurs. - Développement des **hébergements touristique typiques** mettant en avant le **patrimoine naturel** et **historique** du territoire. **4. Une offre en transports importante et diversifiée** - Territoire qui va bénéficier du prolongement de l'A150. - Gare SNCF à Motteville, sur la ligne Le Havre – Rouen - Paris , qui pourrait considérablement se développer.	**1. Un territoire sous l'influence de grandes agglomérations** - Fonctionne en priorité vers **l'axe de la Seine** (Le Havre et Rouen) et semble avoir tendance à **tourner le dos** au reste du Pays. - Les **infrastructures routières**, notamment le **prolongement de l'A 150**, permettent à la CC de **rayonner** au-delà des limites du Pays. **2. Une attractivité limitée pour certaines catégories de population** - **Yerville** concentre beaucoup de **personnes âgées .** - **Fort départ des jeunes de 20 à 25 ans** dans la CC. **3. Un territoire rural en manque de services, d'équipements et de logements sociaux** - **Yerville** compte **23 %** de logements sociaux, tandis que les communes rurales de la CC semblent relativement **déficitaires** en matière d'offre d'habitat social. - Une **couverture médicale** particulièrement faible sur le territoire (généralistes et spécialistes). **4. Des risques d'inondations et de ruissellement à maitriser**	-La **préservation** et la **valorisation** du **paysage** et du **cadre de vie rural** tout en affirmant le **cadre de vie urbain d'Yerville.** - Le **maintien** des **équilibres démographiques,** notamment en maintenant les personnes âgées et en attirant les familles avec enfants et les jeunes (20-25 ans). - Une **meilleure répartition du logement social** sur le territoire. - La **valorisation** et la **préservation** des **zones touristiques.** - Le **dynamisme économique** en confortant notamment **l'industrie** et la **logistique** dans les ZA , **l'agriculture** et le **tourisme.** - L'organisation des **déplacements tous modes internes à la CC, avec les autres Communautés de Communes** et avec les **territoires limitrophes.** - Une réflexion sur le **devenir** et les **potentiels de développement** de la **gare de Motteville.**

Présentation du SCoT PPCM

SCOT
Pays
Plateau de
Caux Maritime

Présentation du **SCoT P**ays **P**lateau de **C**aux **M**aritime

SOMMAIRE

1. Rappel des grands enjeux du diagnostic

2. Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

3. Un dossier complet qui porte le projet du territoire

SCOT
Pays
Plateau de
Caux Maritime

1. Rappel des grands enjeux du diagnostic

2. Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

3. Un dossier complet qui porte le projet du territoire

Rappel des grands enjeux du **D**iagnostic…

Les principaux enjeux ressortant du diagnostic :

- **Le Pays Plateau de Caux Maritime : un territoire qui affirme sa cohérence et son unité ;**
- **Maintenir les équilibres démographiques et assurer l'attractivité du territoire ;**
- **Conforter la dynamique de développement économique ;**
- **Assurer les équilibres en termes d'habitat sur l'ensemble du territoire ;**
- **Adapter l'offre en équipements en fonction des évolutions démographiques afin d'assurer leur pérennité ;**
- **Préserver et valoriser le paysage qui confère une véritable identité au territoire ;**
- **Diversifier l'offre de transport et répondre aux besoins des habitants et des touristes.**

Rappel des grands enjeux du **D**iagnostic…

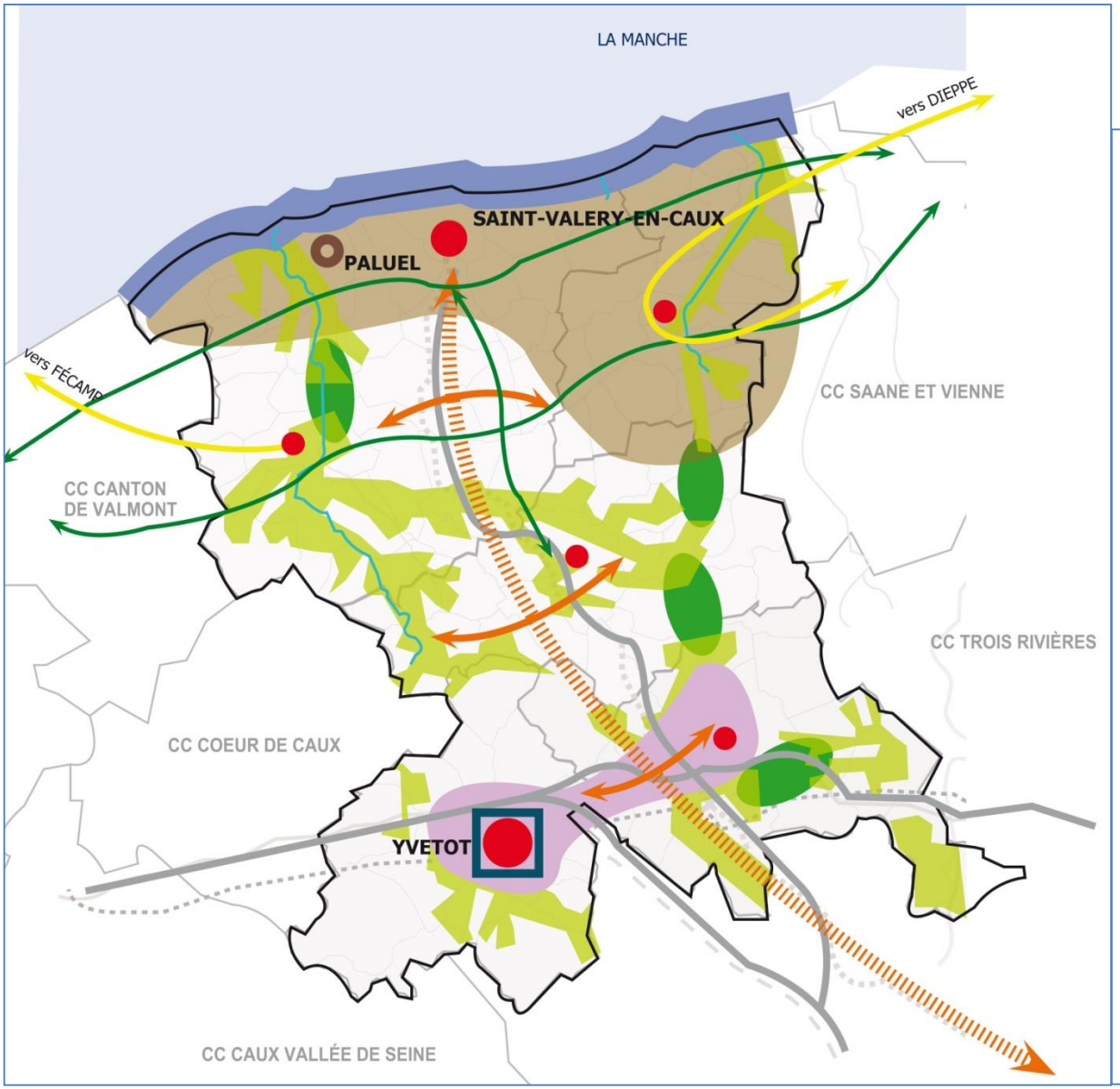

Synthèse générale du diagnostic

- Conforter les ZA entre Yvetot et Yerville
- Valoriser et préserver la zone touristique du littoral
  Intégrer la problématique des déplacements et des stationnements dans les stations balnéaires
- Maintenir les personnes âgées à leur domicile
  Stabiliser les jeunes
  Gérer la question des résidences secondaires
- Préserver et mettre en valeur les couloirs écologiques tout en favorisant les liaisons douces entre le littoral, le plateau agricole et le milieu urbain
- Créer et conserver les continuités écologiques
- Favoriser les arrêts ruraux
- Poursuivre la renaturation des berges et la restauration de la qualité des cours d'eau
- Garantir l'accès aux axes structurants
- Limite du PPCM
- Proposer une offre de desserte TC vers les pôles extérieurs
- Envisager la diversification des activités économiques
- Conforter le rôle multimodal de la gare d'Yvetot
- Valoriser les projets de véloroutes et voies vertes
- Conforter les pôles urbains et économiques majeurs
- Conforter les pôlarités secondaires en y valorisant le mode doux de proximité
- Réouverture de la ligne Motteville-St Valéry: développer les échanges entre le littoral, le plateau agricole et le pôle économique.
  Désengorger le stationnement de la gare d'Yvetot

SCOT
Pays
Plateau de
Caux Maritime

1. Rappel des grands enjeux du diagnostic

2. Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

3. Un dossier complet qui porte le projet du territoire

Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

STRUCTURER UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE QUI REPOSE SUR UNE CROISSANCE INTERNE MAÎTRISÉE

Localisation des communes suivant le classement par groupe

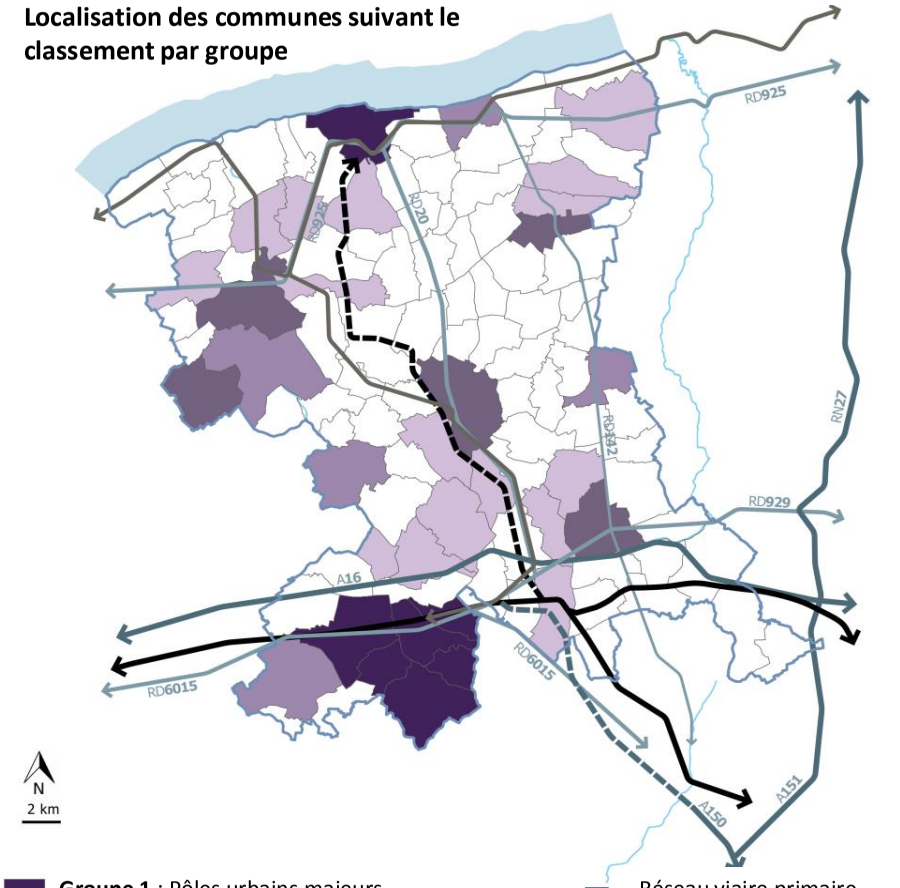

- **Hypothèse démographique retenue : 0,40% par an pour maîtriser la croissance** afin d'obtenir une **armature urbaine structurée d'environ 71 000 habitants en 2025**
- **Création de 5 groupes de communes** pour obtenir un **territoire équilibré entre pôles urbains et secteurs ruraux.**
- **Objectif de constructions de 415 logements/an** déclinés pour chaque groupe avec un **taux de locatif social de 19%**
- **Communes rurales**, représentant la grande majorité des communes sur le territoire, **sollicitées pour soutenir la croissance démographique**
- **S'inscrire dans une démarche d'organisation durable de la mobilité** en valorisant les transports en commun, en promouvant des modes alternatifs à l'autosolisme…
- **Améliorer l'offre culturelle et développer l'offre de soins** : création de Maisons de santé, coordonner les soins…

Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

STRUCTURER UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE QUI REPOSE SUR UNE CROISSANCE INTERNE MAÎTRISÉE

ZOOM SUR LA PROGRAMMATION DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS SELON LES GROUPES DE COMMUNES

LA PROGRAMMATION DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS SELON LES GROUPES DE COMMUNES- 2012-2025

	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5	
	POLES URBAINS MAJEURS	POLES STRUCTURANTS	POLES SECONDAIRES	COMMUNES RURALES EN DEVELOPPEMENT	COMMUNES RURALES	TOTAL SCOT
population municipale 2010	21465	9931	4519	9680	21865	67460
	32%	15%	7%	14%	32%	100%
taux de construction d'objectif: nombre logts / an / 1000 hab.	7,7	7,2	6,5	5,9	4,2	6,2
nombre de logements à construire par an	165	72	29	57	92	415

➡ Objectif de construction de **415 logements/an** à l'horizon 2025 soit **6,2 logements /an/1 000 habitants**

Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

STRUCTURER UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE QUI REPOSE SUR UNE CROISSANCE INTERNE MAÎTRISÉE

ZOOM SUR LES OBJECTIFS DE CONSOMMATIONS FONCIÈRES NETTES 2012-2025

	LES OBJECTIFS DE CONSOMMATIONS FONCIERES NETTES 2012-2025						
		Nombre de lgts/an	En % du total	Foncier moyen/lgt en m²	Densité nette moyenne en lgts/ha	Consommations foncières nettes/an en ha	
TOTAL PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME	Individuels purs libres	105	25%	1300	8	14	41%
	Ind groupés + lotissements + intermédiaires	210	51%	760	13	16	48%
	Collectifs	100	24%	360	28	4	11%
	TOTAL	**415**	**100%**	**800**	**12**	**33**	**100%**
GROUPE 1 Pôles urbains majeurs	Individuels purs libres	15	9%	1000	10	2	18%
	Ind groupés + lotissements + intermédiaires	59	36%	600	17	4	43%
	Collectifs	90	55%	350	29	3	38%
	TOTAL	**164**	**100%**	**499**	**20**	**8**	**100%**
GROUPE 2 Pôles secondaires	Individuels purs libres	15	21%	1100	9	2	31%
	Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	47	65%	700	14	3	61%
	Collectifs	10	14%	450	22	0	8%
	TOTAL	**72**	**100%**	**749**	**13**	**5**	**100%**
GROUPE 3 Pôles structurants	Individuels purs libres	11	38%	1200	8	1	49%
	Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	18	62%	750	13	1	51%
	TOTAL	**29**	**100%**	**921**	**11**	**3**	**100%**
GROUPE 4/5 Communes rurales	Individuels purs libres	63	42%	1435	7	9	54%
	Individuels groupés + lotissements + intermédiaires	86	58%	900	11	8	46%
	TOTAL	**149**	**100%**	**1126**	**9**	**17**	**100%**

Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES ET SITES DU PPCM POUR CONFORTER L'IDENTITÉ RURALE ET LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

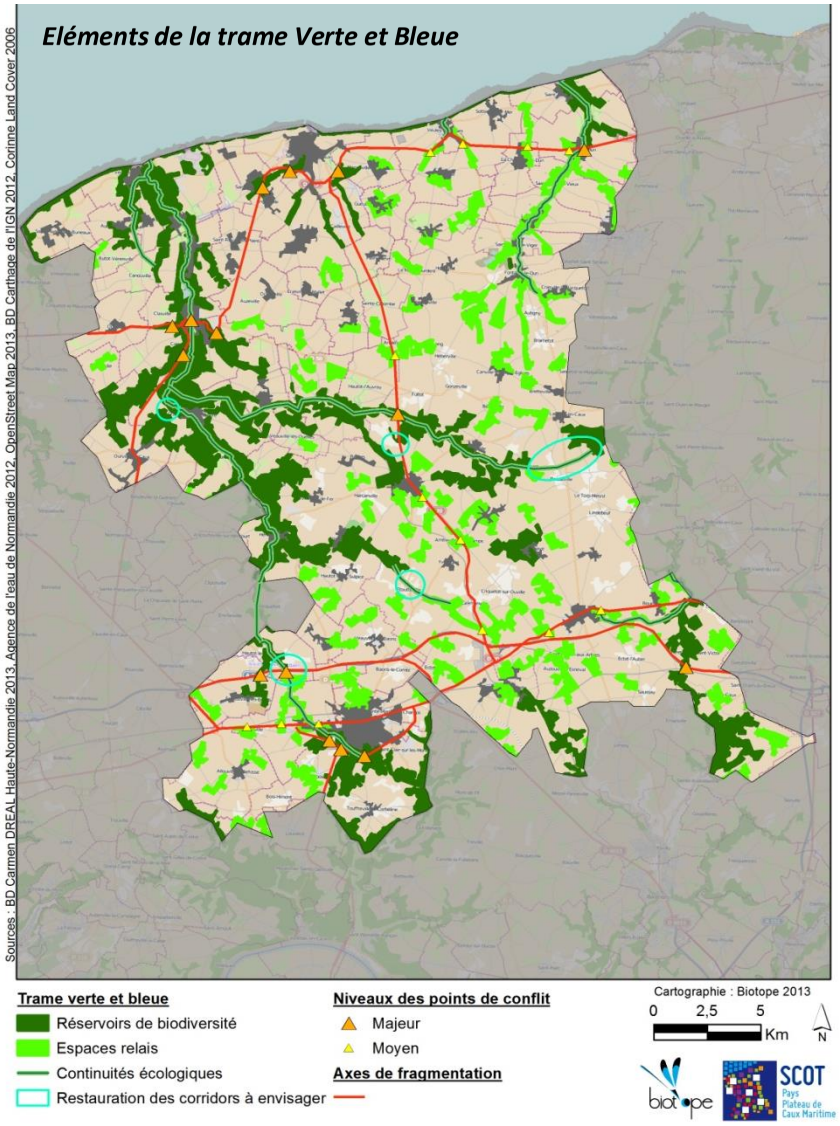

- **Réduire les gaz à effet de serre, les émissions ainsi que les rejets polluants** en encourageant la sobriété énergétique, en valorisant les ressources existantes…
- **Prendre pleinement en compte les risques naturels et technologiques** afin de préserver la qualité de vie
- **Objectifs ambitieux pour réduire la consommation des espaces de 50%** afin de protéger l'environnement et préserver les terres agricoles
- **Maintenir et restaurer les continuités écologiques** existantes et fonctionnelles pour la Trame Verte et Bleue
- **Préserver et mettre en valeur les espaces, paysages et cônes de vue**
- **Protéger les sols et la ressource en eau** en protégeant les captages en eau potable…

Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES ET SITES DU PPCM POUR CONFORTER L'IDENTITÉ RURALE ET LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

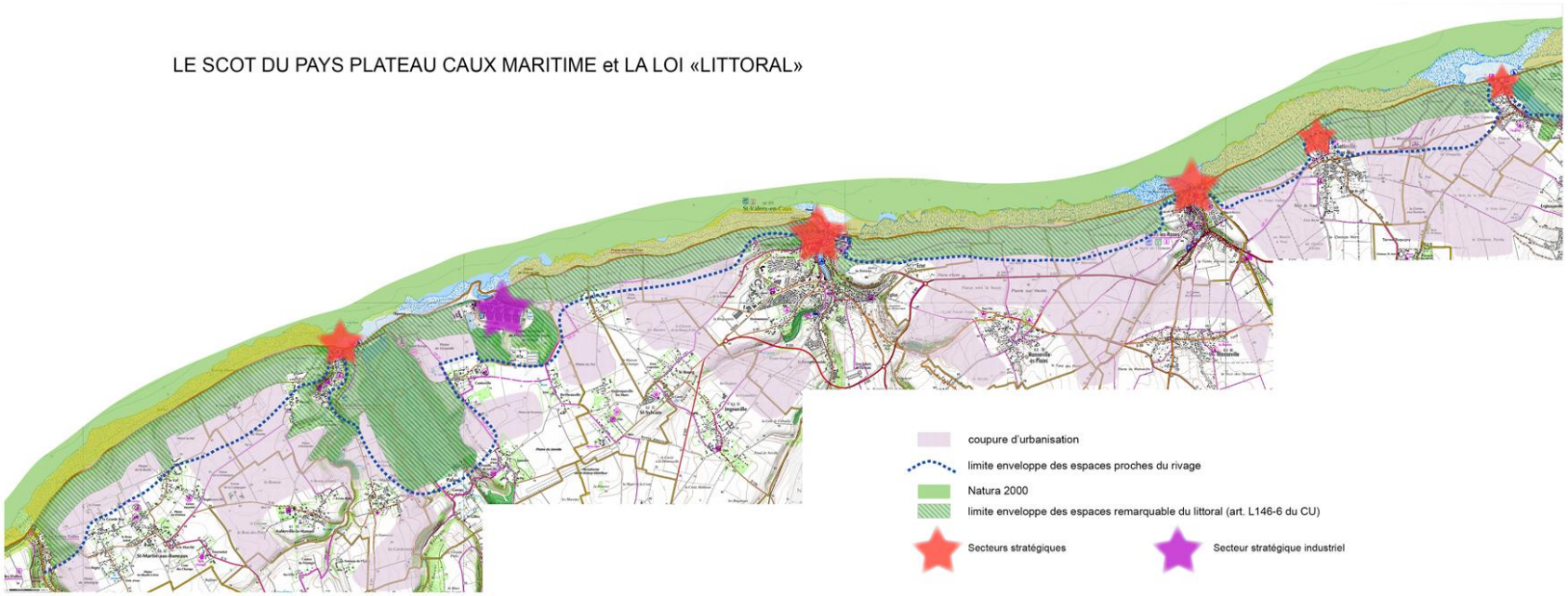

La loi littoral impose de définir :

- **Les règles d'urbanisation.** Le SCoT inscrit 6 secteurs stratégiques notamment au regard de l'accueil touristique et prescrit des règles pour les villes, hameaux du littoral
- **Les espace proches du rivage** dans lesquels les extensions sont limitées…
- **Les espaces remarquables et EBC** qui devront être protégés par les PLU
- **Les coupures d'urbanisation** qui seront définies par les communes à la parcelle afin de préserver les vues
- **La capacité d'accueil** afin de préserver les espaces naturels, de maîtriser l'urbanisation, de limiter l'empreinte environnementale, d'assurer des réponses de proximité aux besoins des habitants…

Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

Développement des zones d'activités, enjeux et besoins identifiés par le territoire

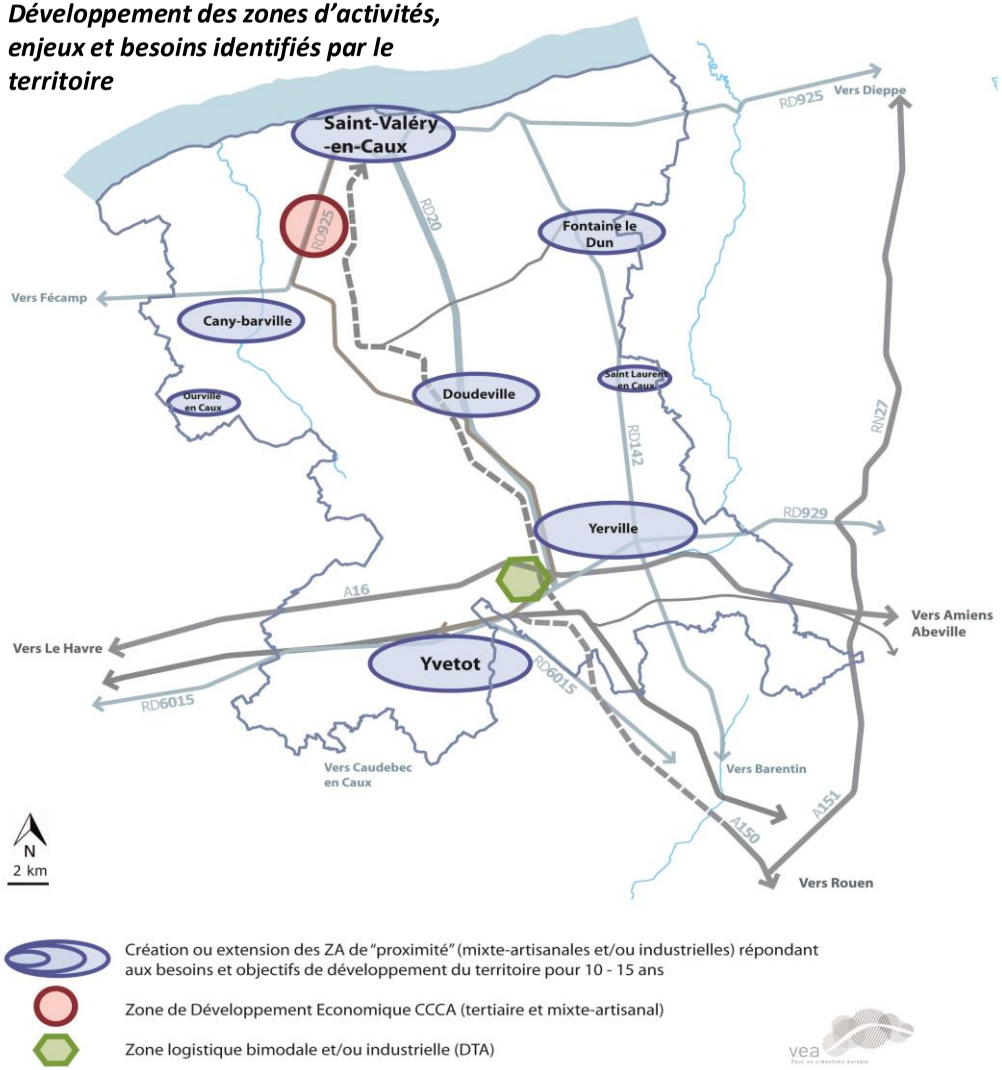

- **Préserver et renforcer la diversité des activités économiques** moteur de l'économie locale
- **Développer une offre en zones d'activités diversifiée et hiérarchisée** : création de ZA mixtes, artisanales et spécialisées
- **Préserver et valoriser les pratiques agricoles durables** en préservant les secteurs d'activités prioritaires, en encourageant la mise en place d'une politique visant à promouvoir les pratiques agricoles durables…
- **Développer et organiser l'offre touristique et de loisirs** : améliorer les capacités d'hébergement, le stationnement dans les villes littorales…

Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

Zoom sur le développement de nouvelles zones d'activités à l'horizon 2030 (extensions de ZA et créations)

Territoire COTE ALBATRE			
Création Zone Développement Economique	Ocqueville / Saint Riquier Es Plains	13,5 Ha	Tertiaire / Mixte artisanale
Extension ZA Plateau Ouest	Saint-Valery-en-Caux	6,5 Ha	Mixte artisanale
Extension ZA Clermont	Saint-Valery-en-Caux	9,1 Ha	Industrielle
Extension ZA District	Cany-Barville	6,1 Ha	Mixte artisanale
Extension ZA District	Cany-Barville	5 Ha	Industrielle
Création ZA	Ourville-en-Caux	3 Ha	Mixte artisanale
Territoire ENTRE MER ET LIN			
Extension ZA de la Vallée	Autigny	6,5 Ha	Mixte artisanale
Territoire PLATEAU DE CAUX-FLEUR DE LIN			
Extension ZA Champs de Course	Doudeville	8 Ha	Mixte artisanale
Extension ZA de Saint Laurent	Saint-Laurent-en-Caux	2 Ha	Mixte artisanale
Territoire REGION YVETOT			
Création ZA (terrains déjà classés IINA)	Ecretteville-Les-Baons	8Ha	Mixte artisanale
Extension ZA Caux Multipôle	Valliquerville	11 Ha	Mixte artisanale
Création ZA (en face E'caux Centre)	Auzebosc	8 Ha	Mixte artisanale
Territoire YERVILLE-PLATEAU CAUX			
ZA DTA	Grémonville / Flamanville	48 Ha	Logistique / Industrielle
ZA Bois de l'Arc	*Yerville*	*stock = 20 Ha a priori suffisant*	
		135 Ha	

➡ **La répartition des ZA ne fait pas obstacle à la création ou initiative communale de ZA d'intérêt local**

➡ **Les communes pourront réaliser des zones d'activités d'intérêt local sous réserves qu'elles respectent les conditions suivantes :**
- La superficie de la zone, soit en création, soit en extension, ne doit pas être supérieure à 5 000 m² ;
- La commune doit être dotée d'un PLU ;
- La commune doit soumettre son projet au Conseil de sa Communauté de communes et obtenir un avis favorable.

➡ **La réalisation de zones d'activités dédiées à l'activité agricole, notamment pour l'installation de silos, est autorisée** sous réserves que la commune d'accueil soit dotée d'un document d'urbanisme et que le projet recueille l'avis favorable de la Communauté de communes.

SCOT
Pays
Plateau de
Caux Maritime

1. Rappel des grands enjeux du diagnostic

2. Les points forts du projet de territoire du SCoT PPCM

3. Un dossier complet qui porte le projet du territoire

Un dossier complet portant le projet de territoire

Le projet de territoire est explicité dans le SCoT Pays Plateau de Caux Maritime. Ce document est divisé en trois parties :

➡ Un rapport de présentation

Explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO en s'appuyant sur un **diagnostic** (établi au regard des prévisions économiques, démographiques, des besoins répertoriés en matières d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social…).
Il comprend également la **compatibilité et la prise en compte des autres documents**, **l'Etat Initial de l'Environnement**, les **incidences environnementales prévisibles**, **l'explication des choix retenus, les indicateurs de suivi du SCoT** et un **résumé non technique**.

➡ Un **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables (**PADD**)

Fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements, d'équipements, de développement (économiques, touristiques, culturels…), de protection et mise en valeur des espaces (agricoles, naturels, forestiers et paysages)…

➡ Un **D**ocument d'**O**rientations et d'**O**bjectifs (**DOO**)

Détermine les orientations générales (définies par le PADD) **avec des objectifs chiffrés** d'organisation de l'espace, les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement maîtrisé, les principes de restructurations des espaces, la prévention des risques…